



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
RÉUNION DU MARDI 13 FÉVRIER 2024
◆ ◆ ◆
PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille vingt-quatre, le 13 février, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 7 février 2024, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

Mme France BARILLER, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : M. BOREGGIO Sylvain, M. DAUCHEZ Philippe, M. DERRAR Mohamed, M. DOSSANG Guy, M. DOUARD Daniel, M. ETTAZAOUI Driss, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M. LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M. MABIRE Arnaud, M. PAVON Jean-Pierre, M. ROYOUX Claude, M. RIGAL-ROY Olivier, M. RONNE Christian, M. CRETOT Didier, M. JUPILLE Pascal, M. COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M. FINIX Richard, Mme MORVAN Valérie, M. BIET Francis, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, M. CHAUVIN Michel, M. ROUGER Guillaume, M. CONFAIS Max, M. CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M. JARRY Jacky, M. MOMPER Jean-Luc, Mme TREMEL Emmanuelle, Mme PHILIPPE Martine, M. CHOKOMERT Patrice, M. HAMEL Raynald, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M. DESSAINT Didier, M. HUBERT Xavier, M. SAULNIER Robin, M. MARTIN Jean-Marie, M. BERNARD Franck, M. NORBLIN Raphael, Mme BLANCHARD Colette, M. ALORY Christophe, M. SENKEWITCH Georges, M. TANGUY Martial, M. DULONDEL Michel, M. MORILLON Marc, Mme BANDELIER Lysiane, M. ALLAIN Philippe, Mme BONNARD Carine, Mme GUESNET Séverine, Mme SAVEL Frédérique, M. VOLTOLINI Damien, Mme NEANT Jocelyne, M. PATTYN Patrick, Mme BARILLER France, M. LESELLIER Guy, M. PERRIN Marc, M. GILLES Hervé, M. MAILLARD Jean-Marie, M. CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M. ALBENQUE Roger, M. SCHALLER Didier, M. BOSSUYT Fabrice, Mme LAGOUGE Nathalie, M. LEVERT Cédric, Mme RAMETTE Brigitte, M. CARRETTE Christophe, M. VERMEULIN Olivier, M. MATHURIN Christian, Mme SUPPLICIAU Bruno, Mme NUGUES-VILLETTE Chantal, M. WATEL Patrik, M. HAVEL Willy, M. GRIPPON Noël, Mme LE GOFF Hélène, M. CHAPLAIS Robert, M. DE LANGHE Christian, M. CLOMENIL Joël, M. ADIGUZEL Erkan, M. CORNE Laurent, Mme RIVIERE Éveline, M. MIELOT Roger, M. LECARFF Jérôme, Mme CASTELNAU Caroline, Mme LEON Patricia, Mme MARAGLIANO Francine, Mme COLLIN Isabelle, Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence, M. DESGROUAS Eddy, M. SIMON Stéphane
Madame DROUARD Evelyne suppléant(e) de Madame BOCAGE Sophie
Madame BACHER Francine suppléant(e) de Monsieur HEROUARD Jean-Paul.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Noël GRIPPON, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Madame Séverine GUESNET, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Monsieur Erkan ADIGUZEL, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Madame Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Franck BERNARD, Monsieur Jean-Pierre PICHOS a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Christine LEMONNE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Monsieur Thierry LEFRANÇOIS a donné pouvoir à Monsieur Olivier RIGAL-ROY, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie MARTIN, Monsieur Emmanuel ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Francis GAUTIER a donné pouvoir à Madame Jocelyne NEANT, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Monsieur Abdé ZAYANI a donné pouvoir à Monsieur Willy HAVEL, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Nadine HANNE a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE,

Monsieur Geoffrey CARIOT a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Madame MARTIN Rosine, Madame DURANTON Nicole, Monsieur ERRAMMACH Youssef, Monsieur CONFAIS Stéphane, Monsieur ASMONTI Gérard, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur BRULARD Thierry

• • •

ORDRE DU JOUR

CONSEIL

1 - Normandy Rock – Comité des partenaires – Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

2 - Aide à l'immobilier d'entreprise - AUDIT-TEC - Acquisition et travaux de réhabilitation d'une friche par la SCI RIGOT

3 - Plan de dynamisation commerciale - Soutien au commerce de proximité - -50% CFE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

4 - Campus connecté - Partenariat Université de Rouen Normandie/EPN - Subvention 2024

TOURISME ET GRANDS ÉVÈNEMENTS

5 - Exposition à ciel ouvert pour le 80^e anniversaire de la libération

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6 - Projet Urbain Partenarial - Évreux - Ruelle Saint Denis - Extension du réseau d'assainissement

7 - Évreux - Réhabilitation du carrefour de Cambolle - Convention d'études techniques Fonds friches EPFN

8 - Périmètre délimité des abords Évreux- Gravigny

DÉVELOPPEMENT DURABLE

9 - Rapport Développement Durable 2023

POLITIQUE DE LA VILLE

10 - Engagements Quartiers 2030 - Convention cadre du Contrat de ville 2024-2030 d'Évreux Portes de Normandie

ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET SOCIAL DE L'HABITAT

11 - Commune d'Évreux - Nétreville - Cession d'un terrain à Habitat Coopératif de Normandie

EAU ET ASSAINISSEMENT

12 - Communes d'Arnières-sur-Iton et d'Évreux - Acquisition auprès de la Commune d'Évreux d'une partie de la parcelle cadastrée ZC 341 et constitution d'une servitude de passage de réseau souterrain

13 – Saint Sébastien-de-Morsent - Constitution d'une servitude pour le passage d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales sur le terrain de l'hôpital de la Musse

PROTECTION DES ESPACES NATURELS

14 - Étude trame verte, bleue et noire - Approbation

RESSOURCES HUMAINES

15 - Recrutement d'agents contractuels

GRANDS ÉQUIPEMENTS

16 - Commercialisation de produits/prestations de médiation et de visite des sites culturels - Convention tripartite entre Le Comptoir des Loisirs, la Ville d'Évreux et EPN

FINANCES

17 - Débat d'orientations budgétaires 2024

18 - Dotation solidarité communautaire 2024

REVENUS ET CHARGES

19 - Amicale des Retraités Territoriaux Évreux - Amicale du Personnel de la ville d'Évreux et d'EPN - Subventions 2024

20 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

Le 23 janvier, à 7h56, Alain Nogarède nous a quittés. Le 31 janvier, vous étiez très nombreuses et nombreux, et je vous en remercie, à être présents aux obsèques d'Alain Nogarède à l'église de Navarre. Vous lui avez fait une magnifique haie d'honneur. Personne n'oubliera de si tôt cet hommage que vous lui avez rendu.

Alain Nogarède, nous le connaissions tous, nous connaissions son accent rocailleux, nous connaissions son esprit transpartisan, sa volonté permanente d'essayer d'apaiser les conflits, sa volonté permanente de travailler d'abord dans l'intérêt général. Il avait été élu avec Roland Plaisance, il avait été élu avec Michel Champredon. En 2020, il avait fait le choix de nous rejoindre; c'est dire son ouverture d'esprit, sa volonté d'être toujours au service de ses concitoyens plutôt qu'au service d'ambitions politiques. Il était titulaire des Palmes académiques, il était titulaire de l'ordre national du Mérite agricole.

Aujourd'hui c'est le premier conseil communautaire que nous allons avoir sans lui, et il nous manque, il me manque. Je sais que vous aurez tous à cœur de penser à lui. Vous vous souviendrez de chacune de ses interventions dans ce conseil communautaire, que vous suiviez toujours avec une attention très particulière; nous attendions souvent un bon mot, toujours une remarque frappée au coin du bon sens, toujours frappée au coin du pragmatisme. Quelle que soit la couleur politique de chacune et chacun, nous savions que, loin de tout esprit polémique, il voulait en permanence recentrer les débats sur l'essentiel pour dégager du consensus au service de notre territoire et de ses habitants.

En son hommage, et pour le remercier de son action, je vous demande une minute de silence.

[L'assemblée procède à une minute de silence.]

Suite au décès d'Alain Nogarède, nous accueillons ce soir Jérôme Lecarff, conseiller municipal d'Évreux qui désormais siègera parmi nous.

Soyez le bienvenu, Jérôme, et merci d'avoir accepté de siéger avec nous.

Mes chers collègues, je voudrais également vous présenter quelqu'un que vous ne connaissez peut-être pas forcément encore, puisque l'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie a accueilli le 1^{er} février son nouveau Directeur général des services techniques (DGST), en l'occurrence M. Henri-Joël Gboho. Repérez-le bien, vous aurez souvent besoin de lui.

M. Gboho est diplômé de l'École nationale des Travaux publics de l'État. Il a travaillé à la DDTM de l'Eure-et-Loir, de la Seine-Maritime, sur la planification territoriale, sur l'aménagement. Il a travaillé au grand port maritime de Rouen, où il assurait la direction des services techniques. Excusez du peu. Il est ingénieur en chef de la Fonction publique territoriale et il arrive, c'est vous dire s'il progresse, de la Métropole de Rouen, où il occupait les fonctions de Directeur délégué des espaces publics.

Je vous propose de lui souhaiter une agréable intégration au sein de nos équipes.

[L'assemblée applaudit.]

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 19 décembre 2023

Mes chers collègues, il est difficile d'assurer la suite après tout cela ce soir.

Je vous propose de bien vouloir adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 19 décembre dernier, que vous avez reçu non seulement par mail mais aussi par envoi du présent courrier. Y a-t-il des remarques, des observations, des questions ? Je n'en vois pas, je considère donc qu'il est adopté. Je vous remercie.

Je vous demande également de bien vouloir acter la réception des comptes rendus des bureaux communautaires des 7 janvier et 30 janvier 2024, que vous avez reçus par mail.

Pour votre information, nous avons par moments des petits problèmes de micro, donc ne soyez pas surpris si je ne vous donne pas la parole au bon moment ou si ce n'est pas la bonne personne qui s'affiche. Cela tourne un peu, nous sommes ensorcelés, donc les choses sont un peu compliquées. Je vous prie de bien vouloir nous en excuser.

Le Conseil communautaire :

- **Adopte** le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023.

1 - Association Normandy Rock – Comité des Partenaires – Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

La première délibération à l'ordre du jour, mes chers collègues, appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au Comité des partenaires.

Vous vous souvenez que dans cette enceinte, le 19 décembre, nous avons imposé la création d'un Comité des Partenaires en tant que condition *sine qua non* au versement de la subvention à l'association Normandy Rock pour la clôture de l'exercice de l'édition 2023.

Ce Comité est créé par délibération d'une Assemblée générale (AG) extraordinaire de l'association Normandy Rock le 1^{er} février 2024.

Je vous rappelle l'objet du Comité. Les sujets traités par le Comité, sans que cela soit exhaustif, relèveront :

- du bilan financier et moral du précédent festival (2023);
- de l'avancée dans la préparation et la production du festival 2024;
- du format et de l'organisation générale de l'édition 2024 du festival;
- du rapport moral sur la production du festival à date;
- des éléments financiers prévisionnels sur la production du festival;
- de questions diverses.

La composition de ce Comité des Partenaires a été validée comme suit :

- 4 sièges pour la ville d'Évreux;
Les titulaires de ces sièges ont été désignés hier soir en conseil municipal d'Évreux : Geoffrey Cariot, Jean-Pierre Pavon, France Bariller et Isabelle Collin.
- 2 sièges pour l'Agglomération Évreux Portes de Normandie, qui sont l'objet de cette délibération;
- 2 sièges pour l'association Normandy Rock;
- 1 siège pour le Département de l'Eure et 1 siège pour la Région Normandie en tant que contributeurs financiers;
- 1 siège issu du tissu économique pour les entreprises qui financent également ce festival.

Le Comité des Partenaires se réunira au minimum 3 fois par an et désignera en son sein un président.

En cas de création d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), le Comité des Partenaires conservera pleinement son objet et l'ensemble de ses caractéristiques.

Nous allons donc pouvoir procéder à l'élection des candidats.

J'ai reçu deux candidatures, celle de Sylvain Boreggio et celle de Stéphane Simon.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Oui, dans le fond. Je ne sais pas qui a demandé la parole dans le fond.

M. Vermeulin.

M. Olivier VERMEULIN

Je souhaite candidater à l'un des deux sièges du Comité des Partenaires.

Beaucoup doutent de ma légitimité car je serais contre le festival Rock in Évreux. Je ne suis pas contre; j'ai toujours souhaité de la clarté quant à la gestion de celui-ci. En effet, depuis sa création, l'opacité règne. Comme je l'ai déjà évoqué, la situation financière du festival est mauvaise depuis sa création. Les demandes de subvention restent floues. À mes questions posées en avril 2023 sur l'utilisation de celle d'EPN je suis toujours sans réponse.

Ce comité a été demandé pour mettre de la clarté. Voilà donc pourquoi je porte ma candidature.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous avons donc trois candidatures.

Quelqu'un parmi vous, mes chers collègues, demande-t-il un vote à bulletins secrets ?

Je n'en vois pas. Merci, cela va nous faire gagner du temps.

Le vote aura lieu à mains levées.

Nous avons trois candidatures pour deux postes. Chacune et chacun d'entre vous va pouvoir voter pour qui il le souhaite. Je rappelle simplement que, pour ma part, il me semble incongru que quelqu'un qui a refusé de voter la subvention au festival rock, qui a donc voté pour la mort de ce festival rock, veuille aujourd'hui surveiller ce qui s'y passe. Cela me semble tout à fait – comment dire ? – difficile à accepter intellectuellement. Toutefois, chacune et chacun d'entre vous se positionnera. Je rappelle qu'en tout état de cause l'opposition d'Évreux est déjà représentée par la voix de Mme Collin au sein de ce Comité des Partenaires.

Nous allons donc procéder vote par vote, personne par personne.

Concernant la candidature de Sylvain Boreggio, qui est pour ? Alors, attendez, nous allons faire autrement. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

[Mme Moussel, responsable des assemblées, dénombre onze abstentions.]

Concernant la candidature de Stéphane Simon, qui est pour ? Qui est contre ? Ah, ils hésitent dans leur vote. Qui s'abstient ?

[Mme Moussel dénombre onze abstentions.]

Concernant la candidature d'Olivier Vermeulin, qui est pour ?

[Mme Moussel dénombre onze votes pour.]

Qui s'abstient ? Deux abstentions. Notez les abstentions. Trois.

[Mme Moussel dénombre huit abstentions.]

Sont donc élus MM. Boreggio et Simon. Je vous remercie, mes chers collègues.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉSIGNE MM. Sylvain BOREGGIO et Stéphane SIMON** représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein du Comité des Partenaires de l'association Normandy Rock.

2 - Aide à l'immobilier d'entreprise - AUDIT-TEC - Acquisition et travaux de réhabilitation d'une friche par la SCI RIGOT

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Haguet-Volckaert.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

Bonsoir. Le premier dossier concerne une aide à l'immobilier d'entreprise pour AUDIT-TEC.

La société, localisée au Val-David, est spécialisée dans le secteur de l'audit de sécurité. Ses principaux clients sont la BA 105, le CFA du Bâtiment, la Ville du Havre et d'autres sociétés.

L'entreprise dirigée par M. Benjamin Rigot emploie actuellement 3 personnes et prévoit de recruter 6 salariés supplémentaires.

M. Rigot a décidé de s'installer à Miserey – l'installation est presque déjà faite. Il a multiplié son chiffre d'affaires, qui connaît donc une évolution très importante.

Il occupe actuellement des locaux loués et son objectif est de s'installer à Miserey sur une emprise foncière de 2 000 m², pour un bâtiment de 200 m². Il répond à l'ensemble des critères pour obtenir une aide à l'immobilier d'entreprise. Aussi vous est-il proposé de lui octroyer une aide de 40 K€ pour son investissement.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Avez-vous des remarques ?

Oui, dans le fond. Allez-y, je ne sais pas qui a demandé la parole.

M. Alain COMONT

C'est moi peut-être.

M. Guy LEFRAND

Pardon, excusez-moi, M. Comont.

M. Alain COMONT

Bonsoir à tous.

Cela fait plusieurs fois que nous avons des délibérations pour voter des aides à des entreprises qui s'engagent à créer des emplois. Avons-nous par la suite un suivi de ces créations d'emploi ?

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

Il a été demandé aux services de faire le suivi. Oui, tout à fait.

M. Guy LEFRAND

Ce qui pourrait être bien, c'est que nous ayons une évaluation pour le prochain conseil.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

Nous avons demandé aux services de faire ce suivi.

M. Guy LEFRAND

Je vous propose, Mme Haguet-Volckaert, de nous faire un retour sur ce sujet au prochain conseil. C'est une bonne remarque.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

Oui, vous pouvez compter sur moi.

Par rapport à AUDIT-TEC je n'ai pas vraiment de doutes, mais vous avez raison, il est important que nous fassions le suivi.

M. Guy LEFRAND

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la **SCI RIGOT** ou à ses représentants légaux dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 40 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre.

3 - Plan de dynamisation commerciale - Soutien au commerce de proximité - -50% CFE

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Haguet-Volckaert.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

Dans le cadre du plan de dynamisation commerciale, nous vous proposons, comme c'est le cas depuis plusieurs années, un soutien financier équivalent à 50% de la CFE de la part intercommunale pour les activités commerciales.

Il faut répondre à un certain nombre de critères pour être éligible :

- un montant de chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros,
- une surface de vente accessible au public n'excédant pas 300 m²,
- une activité dans les codes NAF.

Cette action est vue chaque année.

Quelques chiffres. En 2022, nous avons eu 157 demandes et 149 étaient éligibles. En 2023, nous avons eu 106 demandes et 101 étaient éligibles. Il est important de vous donner quelques chiffres pour savoir ce que nous faisons par rapport à cela.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** pour l'année 2024, la continuité de l'aide aux commerces de proximité « Soutien au commerce de proximité – 50% CFE » calculée à hauteur de 50% de la CFE N-I, y compris frais de gestion, pour la part intercommunale ; **VALIDE** le règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité 50% CFE » annexé à la présente délibération et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents, conventions ou avenants éventuels à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « Soutien au commerce de proximité – 50%CFE ».

4 - Campus connecté - Partenariat Université de Rouen Normandie/EPN - Subvention 2024

M. Guy LEFRAND

M. Mabire, Campus connecté. Vous avez une diapositive, je crois.

M. Arnaud MABIRE

Bonsoir, mes chers collègues.

Il s'agit d'une délibération classique depuis l'ouverture du Campus connecté.

Pour rappel, en mai 2021, EPN a été l'un des 89 lauréats de l'appel à projet « Campus connecté » dans le cadre de l'action «Territoires d'innovation pédagogique» et du Programme d'Investissement d'Avenir et programme France relance porté par Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le « Campus connecté» est un tiers lieu d'enseignement et d'études équipé pour suivre des formations à distance (proposées hors du territoire), chaque étudiant étant accompagné et encadré par une tutrice-coordonnatrice mise à disposition par la collectivité .

Le Campus connecté d'Évreux est hébergé dans des locaux dédiés et équipés à cet effet sur le site de Navarre du campus universitaire d'Évreux. Cette localisation permet de mutualiser les infrastructures existantes tout en intégrant les étudiants du campus connecté à la vie étudiante du campus d'Évreux.

Si vous regardez le *slide*, un petit rappel vous est fait sur l'évolution des étudiants du Campus connecté. Quand nous avons déposé le dossier qui a été validé en 2021, nous imaginions que nous aurions 7 étudiants lors de la première année (2021-2022), 15 pour 2022-2023, puis 20 pour cette année. Nous constatons que nous avons eu plus de candidats que prévu : 11 en 2021-2022, 20 en 2022-2023 et 25 actuellement, et deux autres candidats doivent arriver. Nous voyons que l'effectif augmente, mais ce qui est plus intéressant – et qui est en lien aussi avec le but du Campus connecté -, c'est que ce sont vraiment des étudiants qui sont dans des situations assez particulières en général. Soit ils connaissent des problèmes de cohabitation ou des problèmes sociaux, soit ce sont des jeunes sportifs qui ne pourraient pas exercer leur sport à Évreux tout en continuant leurs études. Parmi ces 56 inscriptions, nous avons 14 sportifs (volley-ball, ALM, football).

Ces étudiants suivent des formations allant de la première année de licence au Master. Cela correspond à des besoins, et ils trouvent sur le territoire de quoi poursuivre leurs études.

On notera aussi que le taux de réussite est très important par rapport aux formations à distance classiques telles que le CNED et autres. Nous atteignons en effet un taux de réussite de l'ordre de 70% sur l'année précédente.

Quand on parle de "rupture subie", ce sont vraiment des étudiants qui ne peuvent pas suivre pour des raisons financières – c'est-à-dire qui, ayant un emploi plus éloigné, ne peuvent plus se permettre de suivre le Campus – ou pour des raisons familiales. Donc, en fait, nous avons très peu d'échecs, voire pas du tout : l'année dernière nous n'avons pas eu d'échec.

Si vous regardez le dernier diagramme, vous voyez qu'il y a une partie de BTS, mais que, dans l'ensemble, ce sont des formations universitaires, des formations de haut niveau.

Pour finir, notez que, parmi ces étudiants, 9 sont en situation de handicap. Voilà aussi une autre caractéristique du Campus connecté.

J'en reviens à la délibération. L'Agglomération porte ce projet de Campus connecté et organise la répartition des financements qui nous sont apportés par l'État et par la Région.

Pour rappel, le montant du budget prévisionnel du projet était de 592 500 € pour l'ensemble des cinq années (2021-2026). Chaque année, l'Agglomération doit reverser à l'Université de Rouen une somme de 10 K€, ce qui est l'objet de cette délibération.

M. Guy LEFRAND

Un beau dossier que vous aviez validé il y a quelques années et qui fonctionne bien pour des étudiants de notre territoire.

M. Rouger.

M. Guillaume ROUGER

Merci M. le Président. Effectivement, c'est un très beau dispositif que ces Campus connectés. Pour notre part, nous pensons qu'il faut continuer à investir dans ce dispositif, peut-être pousser les investissements dans ce dispositif qui participe de notre rayonnement, de notre attractivité. Je crois qu'il faut que collectivement nous fassions de ce dispositif une filière d'excellence. Le vice-président en charge de ce dossier rappelait que les résultats sont excellents sur ces filières. Cela participe de notre rayonnement, de notre attractivité et, en investissant dans ces Campus connectés, nous préparons aussi le futur de notre territoire. Donc, je pense qu'il faut que nous nous donnions les moyens de continuer à faire croître ce dispositif.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour aller dans votre sens, nous avons récemment rencontré le doyen Santé de l'université de Rouen pour essayer d'envisager avec lui des partenariats, notamment sur les filières Santé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le versement par EPN à l'Université de Rouen Normandie de sa part de la subvention allouée au titre de la réalisation de sa part du projet Campus connecté pour l'année 2024 : soit une subvention de fonctionnement de 10 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention avec l'Université de Rouen Normandie et tout avenant à intervenir dans ce cadre.

5 - Exposition à ciel ouvert pour le 80^e anniversaire de la Libération

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Simon. Appuyez. Je crois que ce micro-là ne fonctionne pas, c'est celui qui crée des problèmes à tous les autres. Approchez-vous, prenez celui-là.

M. Stéphane SIMON

Je vais le faire debout.

M. Guy LEFRAND

C'est très *cool*.

M. Stéphane SIMON

Cette délibération qui est vous proposée a pour objet d'autoriser le Président à signer une convention dans le cadre du 80^e anniversaire de la Libération.

En cette année 2024, nous entrons dans une année de commémoration de la Libération. Afin de cadrer cet événement, organisé en collaboration avec le Comptoir des Loisirs, EPN et les communes qui se sont inscrites, il convient d'avoir une convention.

L'idée de cet événement est de proposer l'installation de bâches dans les villages pour illustrer des faits historiques locaux qui s'y sont passés et créer ainsi un circuit dans notre agglomération.

Suite au courrier envoyé par le Président en novembre dernier, nous avons déjà une douzaine de communes qui se sont inscrites : Arnières-sur-Iton, Champigny-la-Futelaye, Évreux, Garennes-sur-Eure, Guichainville, Jouy-sur-Eure, La Couture-Boussey, Le Mesnil Fuguet, Les Authieux, Les Ventes, Saint-André-de-l'Eure et Saint-Sébastien-de-Morsent.

Sur ces bâches, on pourra voir des faits historiques. Les textes seront écrits par le Comptoir des Loisirs et évidemment validés par les communes. EPN se chargera de la conception de ces bâches.

Que puis-je vous dire d'autre ? C'est à peu près tout. Pour permettre l'organisation de cette exposition et définir le rôle de chacun et le cadre de cette exposition, il convient de signer une convention entre le Comptoir des Loisirs, EPN et chacune des communes souhaitant participer à cette grande manifestation sur notre territoire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous avons déjà abordé ce sujet en Conférence des maires, de mémoire.

Y a-t-il des remarques, des observations ?

Oui. M. Hubert. Ah non, c'est pour la suite. Vous êtes au taquet, vous, ce soir ! Quelle efficacité.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions, les éventuels avenants et les documents éventuels qui seront nécessaires à cette action.

6 - Projet Urbain Partenarial - Évreux - Ruelle Saint Denis - Extension du réseau d'assainissement

M. Guy LEFRAND

M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

J'étais impatient de prendre la parole. Bonsoir à tous.

La délibération n°6 concerne un Projet Urbain Partenarial (PUP). Vous savez que ce dispositif permet de faire payer à un aménageur privé des équipements publics.

Il s'agit ici de la demande de la SCCV LUTECE, qui aménage un immeuble de douze logements ruelle Saint-Denis à Évreux. Le projet a connu quelques vicissitudes, puisqu'un recours a été déposé contre le permis accordé et que la société a changé. Toujours est-il que, pour réaliser ce projet, il faut étendre le réseau d'eaux usées de 79 mètres linéaires pour un montant de 54 600 € TTC. Ce PUP permettra de faire payer à l'aménageur cette extension. En contrepartie, le projet sera exonéré de la taxe d'aménagement pendant une durée de deux années.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit d'une délibération assez classique. Je suppose qu'il n'y a pas de sujet.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE** un périmètre de Projet Urbain Partenarial, annexé à la présente délibération, en application de l'article L.332-11-3 II. du code de l'urbanisme pour le financement des travaux d'extension du réseau d'eau potable ; **DÉCIDE** en conséquence la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eaux usées pour desservir la parcelle comprise dans le périmètre annexé à la présente délibération (parcelle cadastrée XD 121 sur la commune d'Évreux), pour un montant estimé de 45 500,00 € HT, à réaliser avant fin 2024 ; **DÉCIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux par la SCCV LUTECE à hauteur de 100% du montant des travaux des réseaux d'eau potable et d'eau usée, soit 45 500 € HT ; **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 2 ans ; **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre la SCCV LUTECE et Évreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de Projet Urbain Partenarial avec la SCCV LUTECE et les futurs acquéreurs potentiels des parcelles concernées par le périmètre de Projet, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

7 - Évreux - Réhabilitation du carrefour de Cambolle - Convention d'études techniques Fonds friches EPFN

M. Guy LEFRAND

Réhabilitation du quartier de Cambolle.

M. Xavier HUBERT

Vous savez que l'Agglomération a acquis par voie de préemption, en décembre 2022, un garage situé à la sortie d'Évreux, quand on va vers l'ouest, avant le pont de Cambolle. Ce garage était auparavant une station-service. Nous prévoyons l'aménagement de tout ce secteur lorsque la déviation sud-ouest sera réalisée. Pour ce faire, nous souhaiterions réaliser sur cet emplacement spécifique des études.

Vous savez que l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) dispose d'un Fonds "friches" qui permet de faire financer en grande partie des études (amiante, plomb, etc.), un diagnostic lié à la qualité des sols et à la pollution potentielle des sols et, enfin, une mission de référé préventif. Cette dernière sera demandée lorsque nous ferons des travaux, afin d'examiner l'état des immeubles alentours et, le cas échéant, ne pas se faire imputer des désordres que les travaux pourraient occasionner.

Ces trois points – études, diagnostic, mission de référé préventif – peuvent être financés à hauteur de 75% par la Région (37,5%) et EPFN (37,5%). Reste à la charge de l'Agglomération 25%. Il est prévu pour la phase d'études de ce dossier un budget de 80 K€ HT. Je précise qu'après ces études nous réaliserons des travaux de démolition, probablement d'aménagement paysager dans un premier temps, avant que la déviation sud-ouest soit mise en place et en activité.

M. Guy LEFRAND

L'idée étant à terme d'avoir probablement un giratoire à cet endroit-là pour fluidifier l'entrée et la sortie d'Évreux par l'ouest.

Y a-t-il des remarques, des observations ? Y a-t-il des oppositions ?

Je vous remercie.

Périmètre délimité.

M. Xavier HUBERT

Il vous est demandé de délibérer sur un périmètre...

M. Guy LEFRAND

Pardon, il y avait une demande de prise de parole.

M. Didier CRÉTOT

Je n'ai pas été assez rapide.

M. Guy LEFRAND

Excusez-moi.

M. Didier CRÉTOT

Je ne suis absolument pas contre ce projet, mais je trouverais bien que des études soient menées pour l'ensemble des entrées d'agglomération pour montrer que l'on rentre dans l'agglomération EPN. Je pensais aux grands axes, celui de Caer-Normanville en particulier.

M. Guy LEFRAND

Au hasard.

M. Xavier HUBERT

Au hasard. C'est bien noté.

M. Didier CRÉTOT

Je pense que ce sera une nécessité de les requalifier pour bien montrer que l'on est dans une agglomération.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Xavier HUBERT

Tout à fait d'accord.

M. Guy LEFRAND

C'est de ma faute, je n'avais pas vu qu'il avait demandé la parole.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire :

☞ **SOLLICITE** la mobilisation du fonds friches pour la remise en état du site de l'ancien garage de Cambolle, pour la parcelle sise commune d'Évreux cadastrée section BS 54, et ce conformément à la convention en annexe et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de portage et d'intervention, ainsi que tous documents relatifs à la réalisation des études au titre du Fonds friches, selon les modalités de répartition du dispositif, mettant 25% du coût des études, estimées à 80 000 € HT et la TVA correspondante à la charge d'EPN, et éventuels avenants à intervenir.

8 - Périmètre délimité des abords Évreux- Gravigny

M. Guy LEFRAND

Alors, périmètre délimité des abords.

M. Xavier HUBERT

Avions-nous voté ?

M. Guy LEFRAND

Oui.

M. Xavier HUBERT

Alors, périmètre délibéré des abords.

M. Guy LEFRAND

Délimité et non délibéré.

M. Xavier HUBERT

Périmètre délimité des abords. Vous savez qu'en présence d'un monument historique la loi prévoit un pourtour de 500 mètres autour duquel il y a un contrôle renforcé de la possibilité d'urbaniser ou de la manière d'urbaniser, contrôle exercé par l'architecte des Bâtiments de France. Il est possible, à la demande de cet architecte des Bâtiments de France, de modifier ce périmètre légal

pour le rendre plus cohérent avec la disposition des lieux. C'est ce qui vous est proposé ici sur une zone qui va de Gravigny, au nord, jusqu'à Navarre, un peu plus au sud. Un grand nombre de bâtiments classés se trouvent dans cette zone, formant des petits ronds qui ne sont pas forcément cohérents. Il vous est donc proposé d'étendre le périmètre de protection, en créant ce que l'on appelle un périmètre délimité des abords, et de le rendre cohérent le long de la vallée de l'Iton en allant au nord autour de la Maladrerie de Gravigny et de l'église de Gravigny et en descendant jusqu'aux usines de Navarre. Quelques zones dans les ronds sont exclues, mais l'ensemble est davantage cohérent. Cette zone permettrait d'avoir une meilleure lisibilité des monuments, de les préserver davantage, d'essayer d'harmoniser les demandes des différents pétitionnaires. Pour cette proposition qui vous est faite, vous avez le schéma dans la délibération et la zone géographique délimitée.

Il faut ajouter que nous sommes compétents sur ce sujet car nous sommes compétents en matière de PLUi et que cette modification suppose une enquête publique qui peut être réalisée à l'occasion de modifications ou de révision de notre PLUi. En l'occurrence, la modification n°3 du PLUi est en cours. Donc, nous profiterions, si vous votez cette délibération, de l'enquête publique pour la modification n°3 pour intégrer la délimitation de ce nouveau périmètre à la modification n°3. Nous ferions d'une pierre deux coups en quelque sorte.

M. Guy LEFRAND

Merci. Un dossier important.

Avez-vous des remarques, des observations ? Est-ce clair pour tout le monde ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **DONNE son accord** sur le projet de Périmètre Délimité des Abords d'Évreux et de Gravigny tels qu'annexés à la délibération et **SOUMET** le projet à l'enquête publique de la modification n°3 du PLUi-HD.

9 - Rapport Développement Durable 2023

M. Guy LEFRAND

M. Hubert, vous continuez avec le Rapport de Développement Durable et quelques diapositives.

M. Xavier HUBERT

Vous savez que chaque année, à l'occasion du Rapport d'Orientations Budgétaires, il faut présenter le Rapport de Développement Durable. Ce rapport vise à examiner les politiques de notre collectivité au regard de cinq finalités, que je rappelle brièvement : lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité, favoriser l'épanouissement de chacun, renforcer la cohésion sociale et, cinquièmement, promouvoir des modes de production et de consommation responsables.

Le document que vous avez reçu est un document important – un peu plus de cent vingt pages. Il est rendu obligatoire, comme vous pouvez le voir sur le *slide*, depuis la loi "Grenelle 2" de juillet 2010. C'est une rédaction transversale à l'égard de tous les services de l'Agglomération, à croiser avec nos documents de base que sont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) dont nous parlons souvent, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le Contrat d'Objectif Territorial (COT) que nous avons signé.

Sur le deuxième *slide* sont listées un certain nombre de politiques phares de l'année 2023, en tous cas des politiques que nous mettons en œuvre :

- La sobriété,
- Un schéma directeur immobilier, une attention particulière auprès des communes pour essayer de revisiter la consommation énergétique de nos bâtiments;
- Le cadastre solaire;
- Le développement du réseau de chaleur;

- En matière de développement durable, nous parlons assez régulièrement des friches que nous aménageons en respectant justement les critères d'aménagement rural : Le Long Buisson 3, La Fayette, Saint Louis et les Usines de Navarre, pour lesquels l'Agglomération a de beaux projets.
 - En ce qui concerne le cadre de vie et la qualité du cadre de vie, sont concernés par exemple les capteurs CO2 et pollens que nous mettons en place. Visuellement parlant, c'est le Règlement local de publicité intercommunal que nous avons adopté cette année.
 - Une politique de santé locale un peu ambitieuse;
 - S'agissant de l'accès à la culture et des pratiques sportives, ce sont davantage les communes qui opèrent ces politiques;
 - Une optimisation de la bonne gestion des déchets, avec un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés;
 - En matière d'environnement, on peut citer un certain nombre de dispositifs pour la protection de la ressource en eau, la Trame verte, bleue et noire qui est en cours d'élaboration, la restauration des mares, le Projet Alimentaire Territorial;
 - En matière de mieux vivre ensemble, même si cela concerne davantage les politiques de la Ville d'Évreux, on peut citer un certain nombre de dispositifs tels que les Cités éducatives, le Programme de réussite éducative (PRE), et en matière de logement également : la gestion de la demande de logement social, mais également le Défi Toit, qui est une opération en cours de sensibilisation auprès d'acteurs et d'habitants de notre agglomération, un certain nombre de festivals (Environnement, Les Anthropocènes, Un été à l'Usine de Navarre).
- On peut citer un certain nombre de documents.

Je vous invite tout de même, en conclusion, à parcourir le Rapport de Développement Durable qui, en quelque sorte, fait une synthèse des actions que nous menons. On peut se dire que l'on peut toujours faire mieux, mais nous essayons, en suivant d'ailleurs beaucoup notre PCAET, d'améliorer notre politique de développement durable.

M. Guy LEFRAND

Je voulais remercier Xavier Hubert et ses services parce qu'il est vrai qu'il est difficile de produire ce rapport sur la situation du développement durable en temps et en heure – puisqu'il est obligatoire de le produire pour le ROB. Évidemment, nous respectons ce qui nous est imposé, mais nous essayerons de faire encore mieux l'an prochain dans des délais qui nous permettront d'en prendre connaissance plus rapidement.

Mme Collin.

Mme Isabelle COLLIN

M. le Président, chers collègues, ma première pensée va à tous ceux qui ont travaillé à la rédaction de ce rapport, en premier lieu aux services, et nous tenions à les remercier pour le travail effectué. Le rapport est complet et détaillé.

Ce rapport reste un moment important dans la prise de conscience de notre intercommunalité sur les questions de développement durable. Suite à l'approbation du PCAET, il fallait que ce rapport puisse refléter les actions réalisées. De fait, en quelques années, il s'est modifié et une dynamique autour des éco-délégués s'est mise en route. M. Hubert, en tant que vice-président, vous avez répondu favorablement à nos demandes et vous avez soutenu ce que nous voulions entreprendre : visites de terrain, échanges avec les acteurs de l'énergie, de l'agriculture, réunions avec des partenaires institutionnels comme l'ADEME, et bien d'autres sujets.

Le sujet du développement durable est complexe car il s'agit bien d'adapter nos comportements et nos politiques au défi du changement climatique. Pour certains, il faut aller plus vite, plus rapidement, et pour d'autres, il faut y aller par paliers. Il faut bousculer les préjugés, braver parfois le scepticisme. Ce qui fait consensus est bien d'agir pour les générations futures, mais les chemins peuvent être différents.

Ce rapport montre donc que nous ne sommes pas restés prisonniers de calculs politiques. EPN avance sur des sujets relatifs au développement durable et à la transition écologique. J'ose dire qu'elle est *en marche* sur ce sujet.

[Rires de l'assemblée.]

Et pourtant, nous ne sommes pas totalement en capacité de relever le défi climatique, pour différentes raisons. Il est difficile de décréter et imposer le bouleversement de nos modes de vie. Il y a dans ce rapport tous les outils réglementaires de notre intercommunalité, PCAET, SCOT, PLU, PLUi-HD et bien d'autres, mais nous savons que le volet de la sensibilisation et de la communication, comme l'opération "Défi Toit !", le festival de l'environnement "Génération durable", les journées Eau et Climat du bassin de l'Iton, la sensibilisation de la population aux handicaps visibles et invisibles, les interventions dans les écoles, la réalisation de fresques du climat, le guichet unique parc résidentiel, la culture autour du gaz vert, l'accompagnement du conseiller en énergie partagé sont de vrais leviers pour faire passer les messages, et il faut les continuer.

Il y a quelques trous dans la raquette. La question de l'eau est une priorité. Je me souviens d'une réunion organisée par Alain Nogarède dans cette salle pour recueillir notre avis sur les actions urgentes à mettre en place. Ce sujet mérite d'être rouvert pour lutter contre les fuites de notre réseau, soutenir massivement le plan "Mares", penser à nos agriculteurs et céréaliers.

Il y a aussi la question de la mobilité qui touche la durabilité sociale. Comment se déplacer d'une commune rurale pour trouver un emploi en zone urbaine lorsque nous n'avons pas de voiture ? Certains retours d'expérience ne sont pas à la hauteur de nos attentes, comme celle proposée reliant Saint-André à Évreux. Il y a bien d'autres sujets qu'il convient de creuser.

En conclusion, j'ai noté l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "Territoire et Climat" qui est en cours pour cette année 2024 et permet ainsi de continuer d'avancer sur les adaptations possibles de notre intercommunalité face aux conséquences du changement climatique. Nous avons besoin de créer un mouvement d'adhésion et un programme d'investissement en continuant de partager, de concerter autour de thématiques comme l'eau, la mobilité, l'agriculture et le logement.

Nous restons convaincus, avec Guillaume Rouger, que d'associer nos habitants afin qu'ils se fassent leur propre opinion concernant les vulnérabilités de notre territoire permettra aux responsables de prendre les bonnes décisions et de pouvoir les mettre en application.

Nous sommes tous comptables de nos actes sur ce sujet.

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. À côté, M. Vermeulin.

M. Olivier VERMEULIN

Chers collègues, le rapport de développement durable met en exergue les intentions et les faits. Sur le papier tout est parfait, cependant certains projets vont à l'encontre de ces bonnes intentions : Le Long Buisson 3, qui pendant un temps avait un beau panneau le nommant "La nature" pendant que des bulldozers défonçaient des terres qui auraient pu avoir une tout autre utilité; les friches du quartier Saint-Louis qui vont accueillir un super parking de 250 places jamais évoqué mais pourtant bien réel, le choix d'y implanter l'IFSI va entraîner un surcroît de circulation automobile en centre-ville; le projet Cambolle que l'Agence environnementale de Normandie a retoqué. Le bilan de ce rapport est donc plus que contrasté, nous en prenons acte.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je préférerais décidément toujours le positivisme de Mme Collin au négativisme de M. Vermeulin.

Là-bas, je ne sais pas qui a demandé la parole.

Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC

Bonsoir. J'abonde dans le sens d'Isabelle Collin. De nombreuses actions sont effectivement réalisées sur notre territoire et je ne peux que m'en féliciter.

Je souhaiterais que nous puissions mettre en place une évaluation environnementale du budget, qui nous permettrait de qualifier les impacts sur l'environnement de chacune des dépenses incluses dans ce rapport. Ce serait bien que nous puissions, en fait, analyser ligne à ligne le budget en nous basant sur une liste ou une taxonomie d'actions considérées comme très favorables, favorables, neutres ou défavorables pour l'environnement. Les résultats permettraient de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs environnementaux afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il n'y a pas d'autres remarques. Voulez-vous réagir, M. Hubert ?

M. Xavier HUBERT

Je prends note de ce qui a été dit.

M. Guy LEFRAND

Nous n'avons pas à voter, mes chers collègues, puisque nous prenons acte de ce rapport. Merci pour vos différentes interventions.

Après en avoir débattu,
Le Conseil communautaire :

☞ **PREND ACTE** de la présentation faite du rapport portant sur l'état d'Évreux Portes de Normandie en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget 2024.

10 - Engagements Quartiers 2030 - Convention cadre du Contrat de ville 2024-2030 d'Évreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Ettazaoui.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci M. le Président. Bonsoir à toutes et à tous.

Il s'agit, comme l'a demandé le législateur, de passer en revue la nouvelle contractualisation "Politique de la Ville" pour les six prochaines années (2024-2030) : Quartiers 2030.

Cette contractualisation vient mobiliser un certain nombre de moyens, humains, matériels et financiers, de manière à enrayer les décrochages ou les déséquilibres de développement urbains, sociaux, économiques entre les quartiers dits prioritaires, qui concentrent un certain nombre de difficultés, et le reste du territoire.

Je vous le disais, mes chers collègues, cette contractualisation est signée pour six ans. Elle est signée au titre de la compétence obligatoire qui est la nôtre; ce n'est ni une compétence facultative ni une compétence optionnelle : elle est obligatoire pour notre intercommunalité comme pour toutes les intercommunalités. Nous la portons donc ici sur ce territoire.

Le législateur et l'INSEE ont identifié trois territoires qui concentrent un certain nombre de vulnérabilités : les quartiers de La Madeleine, de Nétreville et de Navarre. Ce sont les trois quartiers qui déjà, par le passé, concentraient ces mêmes difficultés et pour lesquels il est demandé aux pouvoirs publics d'agir en complémentarité.

Je vous le disais, mes chers collègues, ce contrat revêt une double dimension : une approche territoriale et une approche thématique. L'approche territoriale, je viens de l'évoquer en vous disant quels sont les trois quartiers ciblés. Pour information, pour notre culture générale, 1 300 quartiers "politique de la ville" ont été ciblés sur tout le territoire national, et donc 3 sur le territoire communautaire. L'approche thématique a trait à la mobilisation des politiques publiques.

La politique de la ville vise à mobiliser des droits communs mais aussi à faire en sorte que l'ensemble des politiques publiques, celles que nous déployons mais pas seulement, puissent se déployer sur ces territoires de manière à enrayer les déséquilibres de développement.

Je vous donne quelques exemples pour être assez complet et pour que vous puissiez bien comprendre l'objectif et le cadre dans lequel s'inscrit ce contrat et la mobilisation des uns et des autres. Par exemple, en matière d'habitat – je vous donne un exemple mais il pourrait y en avoir beaucoup plus sur chaque thème, sur chaque politique publique que je pourrais développer –, on peut citer le financement que nous avons apporté les uns et les autres, que nous avons voté, sur le plan de sauvegarde des copropriétés Aubépine et Acacia dans le quartier de La Madeleine.

Vous avez ensuite l'Éducation nationale. Sur tout ce volet-là, nous avons tout le dispositif lié au programme de réussite éducative mais également les Cités éducatives; mon ami et collègue Xavier Hubert vous en parlait tout à l'heure. Sur la question de la sécurité, de la prévention et de la tranquillité publique, nous avons le déploiement des bataillons de la prévention. Seuls 45 quartiers peuvent disposer en France de bataillons de la prévention, et la Ville d'Évreux peut en disposer également.

Sur le volet culturel, nous avons par exemple l'installation d'une Micro-Folie dans le quartier de Nétreville. Si vous n'y êtes pas encore allés, je vous invite vraiment à y faire un tour, vous verrez, vous avez toute la culture, toutes les œuvres d'art, les châteaux, ce qui est assez magnifique, sur un grand écran, un mur numérique quatre par trois qui permet d'interagir avec les œuvres, avec ce qui est présenté. Cette Micro-Folie qui se trouve dans le quartier de Nétreville s'inscrit aussi dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain, puisque nous avons refait une médiathèque et que ce dispositif est dans cette médiathèque. Je vous invite vraiment à aller le visiter.

Sur le volet santé, par exemple, on peut citer la mise en place de l'atelier "Santé-Ville" piloté par la Ville d'Évreux, avec des cofinancements liés à la politique de la ville.

Sur l'accès droit, on peut par exemple évoquer la Maison France Service que vous connaissez tous. Elle se trouve dans le quartier de La Madeleine mais ne dessert pas seulement les usagers de La Madeleine; c'est pratiquement tout le canton sud qui a la possibilité de s'y rendre de manière à pouvoir accéder aux droits.

Sur le volet économique, on peut citer la mobilisation des acteurs économiques : une vingtaine de chefs d'entreprises sont mobilisés aujourd'hui au titre de leurs responsabilités sociétales et engagent des moyens importants sur ces territoires.

Comme je vous le disais aussi, la politique de la ville mobilisent des moyens relativement importants, à travers la dotation politique de la ville, à travers l'ANRU, à travers l'abattement de la taxe foncière sur le patrimoine bâti et, enfin, à travers des crédits spécifiques qui sont déployés par notre intercommunalité mais aussi et beaucoup par l'État.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette nouvelle contractualisation, une contractualisation exigeante qui nous oblige et qui nous invite toujours à faire plus pour ceux qui ont moins.

Merci M. le Président et merci à tous.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme Collin.

Mme Isabelle COLLIN

Là aussi, chers collègues, je tiens à souligner le travail effectué par les services et les élus qui ont porté ce contrat. Il est difficile de faire aboutir un tel document et il faut mettre d'accord en même temps de nombreux acteurs; je vous invite à voir les premières pages du contrat : la présidente du tribunal de grande instance, le procureur de la République, les présidents des Conseils départemental et régional, la directrice académique, le directeur général de l'Éducation nationale, celui de l'ARS, la CAF, les bailleurs, la Banque des territoires, et bien d'autres.

Ainsi, il est présenté l'ensemble des actions relatives à la politique de la ville, concernant trois quartiers prioritaires : La Madeleine, avec ses un peu plus de 10 000 habitants, Nétreville, 2 100 habitants, et Navarre, soit un total de 14 000 habitants sur les 112 000 environ que compte notre intercommunalité. Il est à noter une forte mobilisation des habitants et une phase de concertation importante pour renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaire à la dynamique de transformation de ces quartiers en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques. Ainsi ce contrat dégage trois axes : faire le lien avec les habitants et la citoyenneté, la qualité de vie, l'insertion sociale et professionnelle, l'habitat et le cadre de vie. Ce qu'il y a d'important dans ce contrat, c'est aussi qu'il reprend beaucoup d'autres dispositifs qui étaient autrefois isolés : le résultat de la conférence intercommunale du logement, le projet social d'agglomération, la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, le Grenelle du handicap de la Ville d'Évreux, etc.

Pourquoi insister sur tous ces dispositifs ? Simplement pour montrer que nous savons nous occuper des territoires en grande difficulté au sein de notre intercommunalité. Mais il n'y a pas que les quartiers dits prioritaires qui sont en difficulté, je pense notamment aux problèmes rencontrés dans les communes rurales, qui ont des indicateurs tout aussi au rouge que ceux formulés dans ce contrat de ville pour nos trois quartiers prioritaires qui ont de réels besoins. Afin de ne pas s'opposer ou de ne pas opposer les uns aux autres, dans un objectif de rassembler, n'est-il pas possible de donner une telle dynamique de rassemblement institutionnel des communes, des habitants et des associations autour du monde rural ? Je suis certaine qu'il existe des dispositifs déjà en action et d'autres qui peuvent voir le jour. En somme, en complément du contrat de ville, une sorte de contrat des campagnes au sens territorial, puisque les thématiques retenues pour le contrat de ville s'appliquent certainement assez logiquement à nos communes rurales qui en ont besoin : logement, insertion professionnelle, cadre de vie. N'est-il pas possible à notre intercommunalité d'expérimenter cette action ?

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. Une autre intervention ? Didier Crétot.

M. Didier CRÉTOT

Je vais aller un petit peu dans le même sens parce que la définition des quartiers prioritaires de la ville repose sur un ensemble de critères très spécifiques mais qui regroupent un certain nombre d'habitants. Gravigny possède un parc de logement social important, comme chacun le sait. Sur certains îlots de logement social, nous avons quasiment tous les critères d'un quartier politique de la ville (QPV) à part la masse critique. Je pense qu'il faudrait aussi œuvrer à ne pas fragiliser ces groupes de logements sociaux pour rester dans les limites du bien vivre ensemble. Alors, mes propos devraient plutôt s'adresser à Mohamed Derrar, car la Cohésion Sociale et Territoriale devrait permettre de mobiliser des moyens que nous ne pouvons pas mobiliser dans le cadre du contrat de ville qui s'adresse aux QPV, mais il serait peut-être intéressant aussi que nous dopions ces financements de telle façon à ce que nous puissions avoir une action plus étendue.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Didier CRÉTOT

Ou du moins que nous y réfléchissions.

M. Guy LEFRAND

Sachant que ce n'est pas nous qui décidons des quartiers politique de la ville.
Mme Haguet-Volckaert.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

Je rejoins complètement M. Crétot, nous avons le même problème à Saint-Sébastien. J'ai déjà eu des échanges avec Driss Ettazaoui sur le sujet car nous ne répondons pas aux critères des quartiers prioritaires de la ville, mais nous nous trouvons avec des difficultés qui ressemblent un peu à celles de ces quartiers. Alors, il est vrai qu'il est important que nous trouvions des solutions ensemble, et il y en a certainement. Mais je vous rejoins complètement, M. Crétot.

M. Guy LEFRAND

C'est peut-être l'occasion de monter un petit groupe de travail avec Driss Ettazaoui, Mohamed Derrar et les maires concernés.

M. Driss ETTAZAOUI

Pour répondre à Isabelle Collin, effectivement je crois qu'il ne faut jamais au grand jamais opposé, même si certains s'y engouffrent bien malheureusement, la ruralité et les quartiers populaires, car souvent en plus ils connaissent les mêmes difficultés : désertification médicale, paupérisation, disparition des services publics. Il y a donc un certain nombre de points de convergence avec la ruralité, et il faut essayer de travailler sur ce qui nous rassemble.

En l'occurrence, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a sorti un dispositif qui s'appelle "Villages d'avenir", avec 48 propositions, notamment avec beaucoup d'ingénierie de projets. Je ne sais pas si les maires présents dans cette salle le savent, mais des moyens quand même très importants sont déployés par l'ANCT. Si vous avez des questions sur le sujet, je peux éventuellement vous apporter des réponses.

Enfin, pour répondre à Didier Crétot et à ma collègue de Saint-Sébastien-de-Morsent, il est vrai que ce n'est pas nous qui décidons, mais le législateur, sur la base de deux critères : la densité de population et la pauvreté. Aujourd'hui, les territoires les plus pauvres, semble-t-il, sont ici avec la masse critique de population. Ensuite, pour autant, sur des compétences facultatives – nous parlions de la Cohésion sociale et territoriale (CST) ou du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) – des accompagnements existent tout de même. Il est bien de rappeler que notre intercommunalité a consenti des accompagnements particuliers ou spécifiques que ce soit à Gravigny ou à Saint-Sébastien-de-Morsent.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cela peut être intéressant. Les services vont le noter afin que nous puissions proposer aux maires intéressés de lancer un petit groupe de travail.

M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Pour répondre, une action existe déjà. Nous avons déjà entamé la réflexion sur ces problématiques puisque les zones prioritaires ne couvrent pas tous les territoires concernés. Nous menons justement une expérimentation à Saint-Sébastien-de-Morsent, sur une zone d'habitation ayant connu une forte croissance de population. L'idée est de développer cela sur tous les autres territoires de l'agglomération. Nous y réfléchissons, mais bien évidemment il va également falloir que nous travaillions sur la partie fonds dédiés, qui forcément sera impactée.

M. Guy LEFRAND

Merci pour ces échanges.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention cadre du Contrat de ville 2024-2030, ainsi que les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes.

11 - Commune d'Évreux - Nétreville - Cession d'un terrain à Habitat Coopératif de Normandie

M. Guy LEFRAND

M. Ettazaoui.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci M. le Président. Il s'agit de la cession d'un terrain à Habitant Coopératif de Normandie.

Nous revenons sur le sujet précédent puisque nous sommes là dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, dont l'objectif est de travailler à la mixité et à la diversification du peuplement. C'est un quartier d'habitat vertical, un quartier populaire. Mais l'idée aussi est de remettre de l'accession à la propriété et donc d'avoir également des maisons individuelles.

Notre intercommunalité vous propose de céder un terrain à Habitat Coopératif de façon à créer une quinzaine de logements dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier de Nétreville.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des questions ? Deux questions.

M. Cédric LEVERT

Bonsoir à tous. J'ai une question, mais je suis un peu néophyte sur ce sujet. Quand je vois qu'une surface de 4 541 m² est proposée pour une somme de 56 000 €, cela m'interpelle. Dans mon petit village, 500 m² se vendent à environ 30 000 €. Il doit y avoir sans doute des réponses autres ou des compléments d'information, mais je ne comprends pas ce rapport d'un montant de 56 000 € pour 4 500 m². Si vous avez quelques éléments complémentaires, je suis preneur.

Merci.

M. Driss ETTAZAOUI

Cette question a également été posée par Mme Collin en 3^e commission. Il est vrai que le *gap* entre l'estimation des Domaines et le prix de vente peut surprendre. J'aurai trois éléments de réponse à vous apporter.

Le premier élément de réponse est qu'il n'y a pas de moins value pour la collectivité; c'est plutôt une plus-value de 56 K€ puisque nous avons fait l'acquisition de ces terrains auprès de MonLogement27 pour 1 €. Donc, pour nous, ce sont 56 K€ en plus. Voilà pour le premier sujet, qui ne répond toutefois pas à votre question.

Le deuxième sujet, et qui va répondre davantage à l'interrogation qui est la vôtre, est que nous bénéficions d'une subvention de l'ANRU, et cette subvention est aussi établie en fonction du prix de vente du terrain. C'est-à-dire que si vous vendez le terrain à un prix de 200 K€, vous avez 200 K€ de subvention en moins de la part de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. Ce que vous gagnez d'un côté, vous le perdez de l'autre, si vous m'avez compris. Voilà pour le deuxième élément de réponse.

Le troisième élément réponse est que dans un quartier comme celui-là, qui est un quartier relativement stigmatisé du fait qu'il est pointé quartier politique de la ville, un quartier d'habitat populaire, avec le prix de la construction actuel, le prix des matières, le prix des fluides, le prix de l'énergie, si vous souhaitez finalement être en capacité de vendre demain ces maisons individuelles, vous devez aussi être en capacité de tirer les prix les plus bas possibles de façon à permettre la commercialisation de ces logements. L'idée est donc aussi d'accompagner, à travers un prix bas, attractif du terrain, Habitat Coopératif, de manière à permettre la commercialisation du terrain demain et la diversification du peuplement sur ce territoire.

M. Guy LEFRAND

Cela répond-il à la question ? Par ailleurs, le sujet est simple : il est plus facile de vendre plus cher un terrain chez vous qu'en plein cœur de Nétreville. Voulez-vous parier ?

Le troisième argument est le plus important. Si nous voulons réussir à construire en évitant de prendre des terres agricoles, nous sommes obligés d'accompagner sur le foncier parce que sinon le coût de revient ne permettrait pas de vendre. Aujourd'hui, l'idée n'est pas de faire du logement social mais de faire de l'accession sociale à la propriété. Tel est le sujet majeur.

M. Bernard, vouliez-vous intervenir ?

M. Franck BERNARD

Oui, pour vous dire que je ne prends pas part au vote, étant administrateur d'Habitat Coopératif de Normandie.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Merci.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **CÈDE (M. Bernard ne prend pas part au vote)** à Habitat Coopératif de Normandie, ou à toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la convention NPNRU soit respecté et identique, une partie des parcelles AN n°97 et AN n°113 pour une superficie totale d'environ 4 541m², à confirmer par un géomètre expert, au prix de 56 250 €. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ; **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

12 - Communes d'Arnières-sur-Iton et d'Évreux - Acquisition auprès de la Commune d'Évreux d'une partie de la parcelle cadastrée ZC 341 et constitution d'une servitude de passage de réseau souterrain

M. Guy LEFRAND

L'eau et l'assainissement, Guy Dossang.

M. Guy DOSSANG

Merci M. le Président. Chers collègues.

La première délibération concerne l'acquisition auprès des communes d'Arnières-sur-Iton et Évreux d'une partie de parcelle et la constitution d'une servitude de passage.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2012 lié au périmètre de protection des forages de Chenappeville, EPN a planifié la mise en œuvre d'un poste de relevage, situé rue de Chenappeville à Arnières-sur-Iton, ainsi que des travaux d'enfouissement d'un nouveau réseau d'assainissement collectif.

La concrétisation de ces projets implique l'acquisition d'une partie de la parcelle ZC n°341 à Arnières-sur-Iton (environ 300 m²) et l'établissement d'une servitude de passage de 3 mètres de largeur, affectant des parcelles situées à Arnières et Évreux.

En raison de l'intérêt général du projet, la ville d'Évreux et EPN ont convenu de la vente du terrain au prix symbolique d'un euro...

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas cher pour Évreux.

M. Guy DOSSANG

...et la mise en place de la servitude de passage, sans versement d'indemnité.

L'ensemble des frais afférents à cette mutation sera à la charge d'EPN.

Il vous est donc demandé d'approuver cette vente et cette servitude de passage.

Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable de la 2^e commission.

M. Guy LEFRAND

Je suppose qu'il n'y a pas de sujet là-dessus et pas de problèmes particuliers.

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** l'acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée section ZC n° 341, d'une superficie approximative de 300 m², située rue de Chenappeville à Arnières-sur-Iton, auprès de la Commune d'Évreux, à l'euro symbolique ne valant pas paiement, à l'exception des frais associés ; **APPROUVE** la constitution d'une servitude de passage pour une canalisation souterraine publique sur une partie des terrains cadastrés section ZC n° 135, ZC n° 318, ZC n° 322, ZC n° 325 et ZC n° 341 situés sur le territoire d'Arnières-sur-Iton et BO n° 16, BO n° 146 et BO n° 391 situés sur le territoire d'Évreux au profit d'EPN, sans versement d'indemnité ; **PRÉCISE** que l'ensemble des frais afférents à la mutation de la parcelle et à la constitution de la servitude de passage sera à la charge d'EPN et **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

13 - Saint Sébastien de Morsent - Constitution d'une servitude pour le passage d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales sur le terrain de l'hôpital de la Musse

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Guy DOSSANG

Il concerne Saint-Sébastien-de-Morsent et une convention de servitude pour le passage d'une canalisation d'eaux pluviales sur le terrain de l'hôpital de la Musse.

EPN exploite un réseau souterrain d'assainissement public d'évacuation des eaux pluviales, dont une partie de la conduite traverse des parcelles sur la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent et sur la commune d'Arnières-sur-Iton. Ces parcelles constituent une partie de l'assiette foncière de la Musse.

Par convention, les parties ont convenu de se déléguer mutuellement divers travaux de remise en état. Il a cependant été constaté que la conduite appartenant à EPN ne bénéficie pas de convention de servitude.

Afin de régulariser l'occupation du terrain, une convention de servitude doit être constituée par acte notarié. Elle est de 3 mètres de largeur, pour une emprise d'environ 4 440 m².

Les deux parties se sont accordées moyennant une indemnité de 119 584 € correspondant à la réduction permanente du droit du propriétaire. Il a été convenu de répartir cette somme sur cinq années (23 916 €/an).

Il vous est donc demandé d'approuver cette convention précisant que l'ensemble des frais sera supporté par EPN.

M. Guy LEFRAND

Un sujet technique. Je suppose que vous n'avez pas ni remarques particulières ni observations. Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** la constitution d'une servitude pour le passage d'un réseau souterrain d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales, d'une emprise au sol d'environ 2 960 m², grevant la parcelle cadastrée section AC n° 652 située sur le territoire de Saint-Sébastien-de Morsent et la parcelle cadastrée section ZA n° 33 située sur le territoire d'Arnières-sur-Iton, au profit de la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie ; **DIT** que le montant de l'indemnisation compensatrice à la charge d'EPN est fixé à 119 584 € ; **PRÉCISE** que le paiement de l'indemnité sera acquitté en cinq versements. Le premier versement d'un montant de 23 916,80 euros sera versé à la signature de l'acte notarié puis, chaque année pendant 4 ans la somme de 23 916,80 euros sera versée, à la date d'anniversaire de la signature de l'acte, à la fondation La Renaissance Sanitaire ; **DIT** que l'ensemble des frais afférents à la constitution de cette servitude sera supporté par la Communauté d'agglomération ; **AJOUTE** que les crédits seront supportés au budget assainissement et **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

14 - Étude Trame verte, bleue et noire - Approbation

M. Guy LEFRAND

M. Alory.

M. Christophe ALORY

Bonsoir chers collègues. Ce soir, je vous propose d'approuver l'étude Trame verte, bleue et noire que nous menons depuis 2022.

Pour mémoire, ce dossier est suivi en 2^e commission depuis deux ans et a été présenté à la dernière commission plénière. Nous avons réalisé cette étude pour répondre aux engagements d'EPN, notamment la nécessité d'approfondir l'état environnemental réalisé dans le cadre du PLUi, l'approbation du SRADDET à l'échelle régionale de 2020 et la Fiche Action 2.3 de notre PCAET.

Je réponds ainsi à une Fiche Action de M. Hubert.

La notion de "trame" correspond aux différentes continuités écologiques. Ces continuités écologiques se composent de réservoirs de biodiversité (lieu de vie, de reproduction des espèces) et de corridors (connexions) qui les relient. Plusieurs trames ont été créées selon les types de milieux naturels :

- Trame bleue : milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, mares, étangs.. .) ;
- Trame verte : milieux terrestres (prairies, haies, bois, coteaux...).

Des sous-trames ont été créées et apparaissent dans le document que nous vous avons fait parvenir.

Afin d'agir concrètement sur son territoire, EPN a démarré cette étude « Trame verte, bleue et noire » en février 2022, conformément à la Fiche Action 2.3 du PCAET.

Un logo a été créé afin que l'étude et ses actions soient identifiées par le plus grand public.

L'impact de la pollution lumineuse fait l'objet d'une trame spécifique appelée trame noire, ce qui a permis à certains maires de diminuer les éclairages dans nos villages.

Cette étude structurante pour le territoire se décompose en trois phases :

- Phase 1 - Diagnostic du territoire;
- Phase 2 – Plan d'actions;
- Phase 3 – Intégration des données dans le PLUi.

Cette phase 3 démarrera dès aujourd'hui si vous décidez de voter bien sûr la phase 1 et la phase 2.

L'étude a été financée en partie par l'Agglomération. Grâce à la qualité du travail réalisé par le service Environnement, nous avons pu obtenir des subventions notamment de l'Agence de l'Eau, de Lum'ACTE, de la Région. EPN a engagé environ 40 135 € dans cette étude.

La gouvernance de l'étude a été réalisée par un comité technique (COTECH) et un comité de pilotage (COPIL) qui ont participé chacun à la construction et à la validation des différentes étapes.

Les phases 1 et 2 de l'étude sont finalisées. Le rapport global présente le diagnostic, la stratégie, le plan d'actions et les fiches détaillées ainsi que les cartes des trames et sous-trames. Le document de 156 pages a été transmis à toutes les mairies.

En synthèse, il apparaît que le territoire d'EPN est :

- Un territoire aux nombreux enjeux faunistiques et floristiques;
- Riche de la présence de ses 3 vallées : Iton, Avre et Eure;
- Composé à 24 % de forêts, ce qui représente un réel atout;
- Une trame bleue représentée principalement par un réseau de plus de 1 000 mares mais dont la fonctionnalité n'est pas assurée sur tout le territoire, et c'est pourquoi le programme Mares qui permet de restaurer les mares sur notre territoire est très important;
- Des secteurs non ou peu connus, notamment une zone humide sur le plateau sud, au niveau du plateau de Saint-André, qui mériterait d'être un peu plus étudiée.

Les objectifs de cette stratégie s'articulent autour de quatre axes :

- AXE 1 : Connaître, restaurer et créer des continuités écologiques;
- AXE 2 : Utiliser les outils réglementaires pour mener une politique de protection des milieux et des espèces;
- AXE 3 : Communiquer : Sensibiliser et valoriser;
- AXE 4 : Développer la biodiversité des villes et des villages.

Il est donc demandé au Conseil communautaire de bien vouloir valider le rapport de l'Étude Trame verte, bleue et noire d'Évreux Portes de Normandie joint à la délibération, comportant le diagnostic territorial et les cartes des trames et sous-trames, la stratégie et le plan d'actions; valider la stratégie biodiversité du territoire et les 4 axes identifiés; valider le plan d'actions sur 10 ans tel qu'il est présenté dans le rapport joint; autoriser le démarrage de la phase 3 de l'étude qui concerne l'intégration des données dans le PLUi-HD; et autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à solliciter des financements.

Voilà M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous avons déjà eu ce débat en Conférence des maires.

Avez-vous des remarques, des observations sur cette étude très positive sur l'évolution de notre territoire ? Pas de remarques particulières ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **VALIDE** le rapport de l'Étude de Trame verte, bleue et noire d'Évreux Portes de Normandie joint à la délibération comportant le diagnostic territorial et les cartes des trames et sous-trames, la stratégie et le plan d'actions ; **VALIDE** la stratégie biodiversité du territoire et les 4 axes identifiés :

- AXE 1 : Connaître, restaurer et créer des continuités écologiques ;
- AXE 2 : Utiliser les outils réglementaires pour mener une politique de protection des milieux et des espèces ;
- AXE 3 : Communiquer : sensibiliser et valoriser ;
- AXE 4 : Développer la biodiversité des villes et des villages.

VALIDE le plan d'actions sur 10 ans tel qu'il est présenté dans le rapport joint ; **AUTORISE** le démarrage de la phase 3 de l'étude qui concerne l'intégration des données de l'étude Trame verte, bleue et noire dans le PLUi-HD ; **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant à solliciter des financements pour la réalisation du programme d'actions de l'étude Trame verte, bleue et noire et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant à **SIGNER** tous documents relatifs à l'exécution de ce dossier.

15 - Recrutement d'agents contractuels

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante, mes chers collègues, est une délibération récurrente. Il vous est proposé, comme nous le faisons habituellement maintenant, le recrutement sur des emplois permanents d'agents qui exercent déjà dans notre collectivité, pour une durée de trois ans qui leur permettra de se stabiliser et qui nous permet à nous de stabiliser également nos effectifs.

Avez-vous des remarques particulières ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** :

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de Technicien qualité hygiène (poste n°37666) afin d'effectuer les fonctions Technicien qualité hygiène, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade technicien territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade de technicien territorial (IB min 389 – IB max 597 / IM min 373 – IM max 508);

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'agent de propreté (poste n°32099) afin d'effectuer les fonctions d'agent de propreté, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie C et sur le grade d'adjoint technique territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial (IB min 367 – IB max 432 / IM min 366 – IM max 387);

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent chargé de mission planification (poste n°38614) afin d'effectuer les fonctions de chargé de mission planification, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie A et sur le grade d'attaché territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'attaché territorial (IB min 444 – IB max 821 / IM min 395 – IM max 678);

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent rédacteur en communication (poste n°32457) afin d'effectuer les fonctions de rédacteur en communication, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie A et sur le grade d'attaché territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'attaché territorial (IB min 444 – IB max 821 / IM min 395 – IM max 678);

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de technicien SPANC (poste n°27958)

afin d'effectuer les fonctions de technicien SPANC, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade technicien territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade de technicien territorial (IB min 389 – IB max 597 / IM min 373 – IM max 508);
et **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

16 - Commercialisation de produits/prestations de médiation et de visite des sites culturels - Convention tripartite entre Le Comptoir des Loisirs, la Ville d'Évreux et EPN

M. Guy LEFRAND

M. Boreggio, pour la délibération la plus importante de notre conseil de ce soir.

M. Sylvain BOREGGIO

Elle est importante.

M. Guy LEFRAND

Ah non, c'est celle d'après.

M. Sylvain BOREGGIO

Celle-là l'est aussi.

Bonsoir, mes chers collègues. Cette délibération concerne la mise en place d'une convention. Aujourd'hui, le développement touristique de notre territoire est assuré par plusieurs entités : EPN, bien sûr, qui a confié un certain nombre de missions au Comptoir des Loisirs, et la Ville d'Évreux, qui applique une politique culturelle depuis de très nombreuses années. Ce qui est proposé, c'est que nous puissions harmoniser nos forces, lisser nos actions, et formaliser toutes ces relations de partenariat à travers cette convention, qui permettra notamment d'afficher ou de respecter la commercialisation de produits/prestations de médiation et de visites de sites culturels sur notre territoire. Ce partenariat tiendra compte d'emblée de critères importants imposés par les exigences du label "Ville d'art et d'histoire" que devrait sans aucun doute obtenir la Ville d'Évreux. Cette harmonisation va nous permettre de mieux faire rayonner notre territoire en matière de promotion touristique à travers ce contrat et surtout d'harmoniser nos forces.

M. Guy LEFRAND

Je suppose qu'il n'y a pas de sujet là-dessus.

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tous les documents afférents à la mise en œuvre de ce partenariat, ainsi que les éventuels avenants.

17 - Débat d'Orientations Budgétaires 2024

M. Guy LEFRAND

Alors, nous arrivons au débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024.

M. Boreggio.

M. Sylvain BOREGGIO

Je vais avoir le plaisir de vous le présenter. Pour certains ce sera une redite puisque le rapport a été présenté une première fois en commission des finances et une deuxième fois en Conférence des maires avant cette troisième présentation devant le Conseil communautaire, comme nous sommes obligés de le faire.

Comme chaque année, vous allez trouver que ce Rapport d'Orientations Budgétaires est présenté à peu près de la même façon, de manière synthétique, par rapport au budget d'origine.

Nous allons lancer la présentation et parler d'abord du **budget principal 2024**.

Les objectifs de la préparation budgétaire 2024 vous sont rappelés.

Il vous est indiqué que notre Agglomération souhaite :

- maintenir le niveau d'investissement,
- produire un haut niveau de services publics à l'échelle du territoire, par le biais de toutes les compétences que nous exerçons,
- maintenir le soutien aux communes, par le biais des fonds de concours et des dotations de solidarité communautaire, deux points que vous appréciez particulièrement,
- développer l'économie et l'emploi, deux points importants qui font également partie des compétences obligatoires.

Si nous regardons de manière globale le budget principal, nous nous apercevons que, en comparaison (de budget primitif à budget primitif) :

- les recettes de fonctionnement passent de 102,763 M€ à 12,407 M€, soit un léger retrait
- les dépenses de fonctionnement augmentent de 4 M€, pour passer de 86,984 M€ à 91,033 M€,
- l'épargne brute se situe à 11,394 M€,
- le remboursement du capital passe à 9,217 M€.

En matière d'investissement, il vous est précisé sous le tableau que nos dépenses d'équipement passent de 39 M€ à 40 M€ et que l'emprunt d'équilibre, quant à lui, passerait de 8,5 M€ à 11,2 M€. Pour que tout le monde soit bien conscient de ce que sont les dépenses d'équipement, ce sont les dépenses qui nous permettent de bien faire fonctionner notre Agglomération à travers les investissements : achat de véhicules, voirie... Cet écart important de 1 M€ représente la somme qui a été inscrite en plus pour la voirie. Le service Voirie ayant fait de gros efforts depuis deux ans en acceptant un recul des sommes qui lui étaient allouées, il a été décidé cette année, en accord avec le Président, d'accorder un million d'euros supplémentaire aux communes à travers les travaux de voirie qui pourraient être exécutés.

Nous passons ensuite aux recettes de fonctionnement du budget principal :

- Au chapitre 13 "Atténuations de charges", nous constatons une baisse de 30 K€, mais le tableau a été établi au mois de décembre, avec les éléments que nous possédions alors, et des évolutions vont apparaître. Vous verrez lorsque nous présenterons le budget que cette ligne se retrouvera à l'équilibre puisque nous retrouverons nos 250 K€;
- Les produits de services vont être réduits de 39 834 €;
- Les impôts et taxes augmentent de 427 679 €, une augmentation liée à l'évolution de la revalorisation forfaitaire. Alors, sur le tableau, elle a été calculée avec un pourcentage de 5,8% - un chiffre que nous tenions de la Banque de France, mais début janvier, une rectification de la loi de finances nous a indiqué qu'il fallait appliquer un pourcentage non plus de 5,8 mais de 3,9. Nous rectifierons donc bien sûr ces chiffres dans le budget qui vous sera présenté dans quelques mois.
- Les dotations et subventions connaissent une augmentation de 1,578 M€ en raison de l'accroissement des allocations compensatrices, qui sont revalorisées à même hauteur que les bases fiscales, et du solde restant à percevoir au titre du fonds MacArthur.
- Les produits de gestion courante augmentent de 26 K€;
- Les produits financiers sont stables, tout comme les produits exceptionnels;
- Point important : l'évolution des reprises de provisions. Au BP 2023, nous avons repris des provisions sur le Long Buisson 1 et sur le projet LNPN à hauteur de 2,3 M€, ce qui avait bien arrangé nos recettes pour l'année 2023. Nous n'aurons pas la même chose en 2024, donc nous les retirons.

Globalement, avec cet effet, les recettes sont donc en recul de 336 592 €.

En matière de dépenses, au chapitre 11 "Charges à caractère général", nous pouvons noter une quasi stabilité, avec 2 580 € de plus. Comme j'ai pu le dire déjà à deux reprises, je salue le travail qui a été fait par tous les services et directeurs de service, auxquels nous avons demandé de gros efforts, pour essayer non pas de réduire volontairement les dépenses mais au moins pour afficher un budget qui soit conforme aux besoins réels et ne pas créer de bas de laine. Ils ont bien joué le jeu. Nous avons aussi bénéficié, il faut le dire, d'un léger recul du prix du gaz, ce qui nous a bien arrangés et continue de nous arranger, ainsi que de la baisse de quelques autres postes, tels que les carburants, même si certains autres postes tels que les assurances ont explosé, comme vous

avez pu peut-être le vivre dans vos communes respectives. Nous avons eu un mal fou à trouver une assurance multirisques en début d'année et nous avons subi une hausse de 126 K€.

M. Guy LEFRAND

Il y avait encore un article dans *La Gazette* il y a quelques jours sur ce sujet, sur l'impossibilité pour les communes de se faire assurer.

M. Sylvain BOREGGIO

Ensuite, sur le chapitre 12 "Charges de personnel", nous avons une augmentation de 1 455 645 €, dû à un Glissement Vieillesse Technicité (GVT) de +1% et une revalorisation du point d'indice en année pleine – puisque nous l'avons vécu en milieu d'année l'année dernière. Il convient de se rappeler que, sur 2023, nous avons déjà passé en Décision modificative 1 M€ supplémentaire sur ce poste.

Au chapitre 14 "Atténuation de produits", on constate une hausse de + 652 K€ liée à la hausse de la dotation de solidarité communautaire (DSC). Il s'agit d'une somme qui est reversée à la Ville d'Évreux. Nous allons nous arrêter quelques minutes sur ce point parce qu'il avait fait débat en commission des finances (beaucoup moins en Conférence des maires). Que se passe-t-il ? En 2020, lors de l'installation de ce Conseil communautaire à la suite des élections, nous avons refusé d'appliquer un pacte fiscal financier. Ce pacte fiscal financier avait déjà été évoqué et refusé par le passé, à une période où je n'étais personnellement pas présent, mais les anciens qui étaient présents à l'époque de M. Champredon, de mémoire, en parleront peut-être tout à l'heure. Qu'est-ce que ce pacte fiscal ? Il s'agit de pouvoir retrouver au sein de l'EPCI une solidarité financière. L'EPCI exerce un certain nombre de compétences; chez nous, nous avons cette chance d'avoir énormément de compétences exercées. Cela tient compte des investissements que l'EPCI va faire pour son territoire et, pour faire cela, le pacte financier nous permet de nous dire que pour financer toutes les compétences exercées et tous les investissements que nous allons faire, nous avons plusieurs possibilités. Bien sûr, des dotations d'État nous sont fournies, mais elles sont totalement insuffisantes. L'imposition existe, mais vous savez ce que cela représente; au bout d'un moment, le contribuable n'en peut plus, donc cette possibilité est plus que limitée. Ensuite, le principe de ce pacte est de se dire que nous allons nous mettre tous autour de la table, les 74 communes, pour regarder ce que nous pouvons faire. Nous pouvons toucher à trois postes importants :

- la révision libre des attributions de compensation – c'est-à-dire qu'aujourd'hui l'Agglomération reverse à la majorité des communes des attributions de compensation, mais nous pourrions très bien nous dire qu'avec toutes les compétences exercées, nous les reprenons toutes, nous les réexaminons et nous les réduisons, ce qui après tout permettrait de financer beaucoup de choses;
- la répartition du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). Nous pourrions également revenir dessus et y toucher.
- la répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC), que toutes les communes touchent aujourd'hui, y compris la Ville d'Évreux.

Nous pourrions toucher à tout cela. Il faut savoir que la Ville d'Évreux qui possède une politique de la ville, que nous avons évoquée tout à l'heure à travers les QPV notamment, a des charges qui lui sont reconnues. De ce fait, la loi dit que, dans la mesure où ce pacte fiscal n'a pas été mis en place et accepté par la collectivité, les recettes supplémentaires perçues par le biais des produits de fiscalité doivent être à 50% reversés aux villes qui ont une politique de la ville.

M. Guy LEFRAND

Il n'y en a qu'une dans l'Agglomération.

M. Sylvain BOREGGIO

Je vais le préciser.

M. Guy LEFRAND

Tout le monde n'avait pas compris cela.

M. Sylvain BOREGGIO

Les recettes étaient le double de 652 K€ sur cette année 2023; nous en reversons donc 50% à la Ville d'Évreux en une seule fois.

Nous avons tout de même mesuré avec les services l'impact que cela aurait l'année prochaine, car toutes les revalorisations des bases qui sont faites nous injectent également des recettes

supplémentaires sur l'imposition et que 50% devront donc aussi être reversés à la Ville qui pratique cette politique de la ville, et par conséquent, l'année prochaine, nous devrions reverser à la Ville d'Évreux environ 200 K€, si nos calculs sont exacts, mais nous pourrions le repreciser et redonner une définition un peu plus précise. Dans deux ans, nous reviendrions à peu près à ce que nous versons actuellement à la Ville d'Évreux, soit entre 70 et 80 K€.

Certains ont découvert ce pacte fiscal; j'avoue que je l'ai en partie découvert également. Nous pouvons aller plus loin et l'examiner. Le Président et moi-même avons eu des demandes pour que nous travaillions sur ce pacte fiscal et voyions l'impact que cela aurait. Il faut savoir que nous ne pouvons pas faire de simulation de ce que cela représenterait. Il s'agit d'un gros travail demandant beaucoup de précision. Il faut un accord des communes sur le fait de pouvoir le réaliser et travailler dessus. Cela demande un travail de longue haleine. Donc, le Président va vous proposer d'étudier et de vous présenter ce qu'est un pacte fiscal, sans rentrer dans le détail financier car nous n'aurons pas les éléments pour le faire. Mais lors de la prochaine Conférence des maires, il s'agira de bien vous présenter ce qu'est ce pacte fiscal et ce qu'il peut engendrer. Aujourd'hui, à la louche, sans entrer dans le détail, ce pacte fiscal financier n'apporterait qu'un seul bénéfice, et à la Ville d'Évreux. Très clairement. Toutes les communes rurales seraient plus qu'impactées. Je ne l'ai pas précisé tout à l'heure mais, dans les points que l'on peut toucher ou aborder, il y a l'imposition. L'imposition, je vous le disais, est une de nos recettes possibles, mais le contribuable étant déjà étranglé par l'imposition, pour éviter de trop toucher aux contribuables, nous pourrions très bien dire : l'Agglomération veut augmenter ses impôts pour avoir des recettes supplémentaires mais, en contrepartie, pour préserver l'administré, c'est vous, communes, qui allez baisser vos impositions communales. Je ne suis pas sûr qu'il y en ait beaucoup qui soient d'accord ici. Moi le premier.

[Un conseiller dit : Non, non, non.]

C'est le risque que peut apporter un pacte fiscal. Il faut bien en être conscient et le mesurer.

J'espère avoir été clair dans la présentation de ce pacte fiscal financier.

Nous pourrions y revenir ensuite si vous en avez besoin; nous allons d'abord terminer la présentation du DOB et nous y reviendrons.

Ensuite, en continuant dans le tableau, nous avons le chapitre 65 "Charges de gestion courante", qui s'élève de 1,177 M€, une augmentation liée au fonds Mac Arthur, qui est reversé à l'Agglomération, et à la subvention pour le budget annexe Mobilité, que nous verrons tout à l'heure lors de la présentation des budgets annexes.

Les charges financières, quant à elles, augmentent de 762 K€, ce qui n'est pas neutre. Cette hausse est liée aux derniers recours à l'emprunt et à la hausse des taux d'emprunt. Ils se situent aujourd'hui autour de 4,5%. Il est vrai que nous le ressentons tout de suite sur le budget.

Nous allons revenir un tout petit peu sur l'investissement et vous présenter quelques projets d'investissement. Nous n'allons pas tout vous détailler car certains investissements sont tout petits.

Parmi les points importants, nous allons trouver :

- La déviation sud-ouest, qui aura un impact financier de 921 K€ sur le budget 2024;
- Le programme de requalification des voiries, dont le budget passe de 4,5 M€ à 5,5 M€ cette année;
- Les études pour la construction du centre aquatique, qui doivent se terminer cette année, à hauteur de 780 K€;
- L'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI), qui sera le gros morceau de l'année 2024, pour pratiquement 17 M€;
- La modernisation des déchèteries, qui était prévue en 2023 mais a été reportée à 2024, à hauteur de 800 K€. Cela concernait notamment la déchèterie de Saint-André-de-l'Eure; nous avons eu un petit souci par rapport au terrain qui nous était proposé.

Il vous est rappelé que pour l'année 2024 comme pour les années précédentes, les 2 M€ de fonds de concours sont maintenus. Pour rappel, en 2023, nous avons traité 380 dossiers de demandes de fonds de concours et utilisé la quasi-totalité des 2 M€, puisque, de mémoire, il restait un peu plus de 43 €. Donc, une belle utilisation de ces fonds de concours.

En aparté, pour savourer encore plus la chance que nous avons d'être dans cette Agglomération, les Agglomérations voisines octroient 500 K€ sur leur territoire. Nous avons de la chance de pouvoir bénéficier de 2 M€ ici.

Si nous regardons la synthèse de la dette consolidée – puisque nous continuons nos investissements, la dette évolue bien entendu –, la dette globale est passée de 200 537 371 € en 2022 à 224 573 932 € en 2023. Son taux moyen est de 2,40% et sa durée de vie de 9 ans et 9 mois. Il vous est rappelé en rouge que la dette d'EPN est aujourd'hui totalement saine ; nous n'avons plus aucun problème à ce sujet.

Il vous est présenté, comme chaque année, la répartition par prêteur, de manière à ce que vous en ayez connaissance. Le principal prêteur est la grosse part bleue, le Crédit Agricole. Mais il n'y a pas que lui, il y a d'autres prêteurs. Ils sont nombreux, même si aujourd'hui il est de plus en plus compliqué de les trouver, surtout à des taux intéressants.

Si nous regardons maintenant nos budgets annexes, à commencer par **le budget de l'eau**, il vous est indiqué que :

- Les dépenses réelles de fonctionnement vont augmenter de 12% entre les deux budgets primitifs;
- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de + 12,6%;
- L'autofinancement brut passe de 3,433 M€ à 4,322 M€;
- L'autofinancement net passe de 1,278 M€ à 2,369 M€;
- Le remboursement du capital passe de 2,155 M€ à 1,941 M€.

En investissement, les dépenses d'équipement passent de 7,3 M€ à 7,1 M€ et l'emprunt d'équilibre passe de 5,6 M€ à 4,3 M€. Je vous rappelle que cet emprunt d'équilibre évoluera en fonction du résultat du compte administratif.

Nous continuons avec **le budget Assainissement**.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 12,6%.

Les recettes, quant à elles, augmentent seulement, dirais-je, de 8,2%.

Malgré tout, l'autofinancement brut passe de 3,4 M€ à 4,3 M€, l'autofinancement net passe de 413 K€ à 1,1 M€ et le remboursement du capital passe d'un peu plus de 3 M€ à 3,2 M€.

En investissement, les dépenses d'équipement passent de 9,7 M€ à 10,7 M€ et l'emprunt d'équilibre passe de 7,409 M€ à 6,145 M€.

Concernant le budget Mobilités, les dépenses réelles de fonctionnement baissent de -10% - cela va dans le bon sens –, passant de 21,502 M€ à 19,179 M€.

Les recettes reculent également de 7,06%.

L'autofinancement brut passe de 2,015 M€ à 1,975 M€, l'autofinancement net passe de 1,450 M€ à 1,157 M€ et le remboursement du capital passe de 565 K€ à 818 K€.

En investissement, les dépenses d'équipement se maintiennent à 3,8 M€.

L'emprunt d'équilibre passe de 322 K€ à 736 K€ et surtout, et c'est ce qui impacte le budget principal, la subvention d'équilibre passe de 1,131 K€ à 1,3 K€.

Nous regardons à présent comme chaque année la synthèse **des budgets de zones**, et là j'espère que vous pouvez vous apercevoir que le tableau réduit en taille d'année en année. Nos reprises de budgets de zones font qu'ils nous en restent beaucoup moins. Nous essayerons d'en reprendre encore et d'en faire disparaître certains. Je ne vais pas vous les détailler, mais nous avons un total de budgets de zones de 17 154 000 €. Ce chiffre est encore très important, mais nous arriverons à le faire réduire.

Voilà pour cette présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024.

M. Guy LEFRAND

Merci. Alors, M. Rouger.

M. Guillaume ROUGER

Merci M. le Président, M. le Vice-président, mes chers collègues.

M. Boreggio, je vous avais fait part de demandes de corrections dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

M. Sylvain BOREGGIO

Je vais le reprendre si vous permettez, M. Rouger.

En effet, M. Rouger a soulevé une erreur de saisie de notre part sur le gros pavé du Rapport d'Orientations Budgétaires. À la page 44, il y a eu une erreur de chiffres sur les recettes et les dépenses. Les mises à jour avaient été faites en décembre mais mal renseignées dans le document. En revanche, les autres calculs sur le résultat brut ou le résultat net sont bons. Et sur la capacité de désendettement, cela n'a pas évolué. Ces deux chiffres seront rectifiés, car il nous faudra les rectifier pour la présentation à la Préfecture. Je vous remercie, M. Rouger, de votre intervention sur ce point.

M. Guillaume ROUGER

Merci. Je pense qu'il y avait aussi une erreur à la page 58. Vous indiquez des dépenses de fonctionnement au budget principal qui augmentent de 4,6%, mais si nous nous référons à la page 45, il s'agit plutôt de 4 M€. C'est plutôt dans le bon sens.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui.

M. Guillaume ROUGER

Ceci étant, malgré ces problèmes de chiffres, et en espérant qu'il n'y en ait pas d'autres, nous observons tout de même des tendances assez nettes. Vous me connaissez, je pense qu'il faut toujours dire les choses clairement.

Sur le plan du fonctionnement, malgré les hausses massives d'impôts en 2023, la maîtrise du budget de fonctionnement n'est pas à l'ordre du jour, avec une hausse des dépenses en 2024, alors que nos recettes sont en net recul. Avec ce budget, vous allez continuer à créer de la dette qui porte intérêts, à des taux élevés, comme vous l'avez rappelé; une dette qui va nous étrangler. Je vous invite, mes chers collègues, à vous reporter en page 57 où nous apprenons que les charges financières s'élèvent à 3,8 M€, en hausse de près de 762 K€. Et à cela s'ajoute le fameux "cadeau Bonux" de l'année, les 642 K€ que l'Agglomération versera à Évreux pour cause d'absence de pacte fiscal. Alors, on peut dire : « Que c'est malheureux. Que la loi est mal faite. Oh qu'ils sont méchants les gens à Paris qui pondent ces textes », mais on va quand même prendre l'argent et n'attendez pas trop qu'on vous le rende.

Cela fait des années que vous balayez un peu rapidement les alertes qui s'expriment dans cette assemblée. Il est facile d'appuyer sur le bouton des investissements sans regarder où cela nous mène. Mais ce qui est plus compliqué et ce qui demande un peu de sens des responsabilités, un vrai travail de prospective, c'est d'investir avec l'idée chevillée au corps que l'on n'a pas le droit de laisser un fardeau de dette lorsque l'on passera le flambeau. Et nous n'en prenons pas le chemin. Nous appuyons sur le bouton des investissements chaque année près de cinq fois plus que nos petits camarades dans les collectivités de taille comparable. Cinq fois plus. Avez-vous l'impression, mes chers collègues, que l'état de nos routes est à envier, qu'elles sont cinq fois mieux entretenues que dans les autres collectivités ? Avez-vous l'impression que notre réseau d'eau s'améliore cinq fois plus vite dans notre agglomération que dans le reste de la France. Avez-vous la conviction que, malgré la hausse de la TEOM, la gestion de nos déchets est enviable et que le service apporté aux habitants s'est amélioré ? Parvenez-vous à vous convaincre, mes chers collègues, que nos grandes infrastructures – la salle de congrès, la salle omnisports, le Cadran, le parvis de la gare d'Évreux et j'en passe – ont bénéficié de cinq fois plus d'attention que dans le reste du pays ? J'ai beau regarder, j'ai beau écarquiller les yeux, je ne sais pas ce qu'il en est pour vous, mais je n'arrive pas à m'en convaincre.

Le résultat de tout cela, c'est une Agglomération dont la dette atteindra cette année 225 M€, en augmentation de 24 M€ (+12%). Rien que sur le budget principal, c'est 15 M€ d'augmentation et près de 130% d'augmentation de la dette depuis 2017. Alors, mes chers collègues, je souhaiterais à l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires que nous puissions discuter de la manière d'améliorer cet état de fait. Il ne s'agit pas de dénoncer, il ne s'agit pas de voir uniquement le côté négatif. Je suis quelqu'un de positif, donc je pense qu'il faut que nous trouvions des marges de manœuvre et que nous ayons un plan d'action. Il faut que nous puissions nous donner ici les outils pour un meilleur exercice de nos responsabilités. Cela peut passer par la définition de seuils limites, par exemple - j'ai quelques propositions : des seuils limites annuels ou pluriannuels avec des tendances sur deux ou trois ans, qui nous serviraient à prendre des mesures de correction lorsque c'est nécessaire, en cours d'exercice ou pour corriger le budget de l'année suivante, de manière aussi à augmenter nos investissements lorsque nos marges de manœuvre s'améliorent et

s'accroissent. Cela peut passer par une réflexion sur la façon dont les lieux d'échange sont utilisés aujourd'hui sur les questions budgétaires – la Conférence des maires, la commission des finances, les groupes de travail. Tout ceci peut être retravaillé pour s'articuler plus efficacement et permettre vraiment de prendre les meilleures décisions pour notre Agglomération. Il ne s'agit pas de vouloir empêcher l'exécutif de mettre en œuvre sa politique, ni de décider ; rien ne serait pire que cela, et vous savez bien que ce n'est aucunement l'état d'esprit qui nous anime. Il s'agit au contraire de rendre nos outils actuels plus efficaces au service de nos concitoyens. Je sais, mes chers collègues, que vous avez à cœur, comme nous, d'améliorer la situation actuelle qui ne satisfait personne.

Nous avons débattu tout à l'heure du rapport de développement durable, et Isabelle Collin a rappelé les priorités que nous devons nous fixer. Travaillons désormais pour que notre dette soit plus soutenable.

M. le Président, M. le Vice-président, la balle est dans votre camp. Notre assemblée, par délégation à un groupe de travail, peut formuler des propositions dans les semaines qui viennent, et vous savez que nous pourrons y prendre toute notre part.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pardon, je pensais que vous n'aviez pas terminé.

Y a-t-il d'autres remarques, d'autres observations ? Je n'en vois pas.

M. Boreggio.

Si, pardon, une intervention. M. Dulondel.

M. Marc DULONDEL

Oui, le charmant village. Présent.

J'ai lu les quarante premières pages, qui sont un beau cours d'économie ; j'en ai appris des choses.

Je voudrais revenir sur deux petits points. Concernant les charges à caractère général, page 55, je vois des variations de pourcentages. Les frais d'actes et de contentieux subissent une augmentation de 332%. Avons-nous des problèmes juridiques ? Nos avocats nous coûtent-ils cher ?

M. Guy LEFRAND

Les avocats coûtent toujours cher. Pardon, maître Hubert. Mais ils nous font parfois gagner beaucoup d'argent.

M. Marc DULONDEL

Je vois aussi que les études et recherches ont doublé. Ce sont des postes importants.

M. Sylvain BOREGGIO

S'agissant des frais d'actes et des contentieux, ce sont souvent des sommes qui sont mises au cas où.

M. Marc DULONDEL

Des provisions ?

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, pour une partie, cela relève des provisions.

M. Marc DULONDEL

Le point qui me chatouille le plus concerne les subventions (6574). Le niveau a-t-il baissé un peu ou en sommes-nous toujours à ce même niveau, élevé à mon avis ?

M. Sylvain BOREGGIO

Par rapport à 2023, nous n'avons pas évolué, nous sommes sur le même type de subventions. Nous n'avons pas demandé d'effort supplémentaire pour 2024 en matière de subventions car le budget permettait de ne pas le faire. Un effort avait déjà été fait l'année précédente, nous n'avons pas souhaité le renouveler cette année.

Pour répondre à M. Rouger...

M. Guy LEFRAND

Attendez, M. Dulondel veut réintervenir.

M. Marc DULONDEL

C'est tout ce que je voulais savoir. Merci.

À comparer comme cela avec nos budgets communaux, qui sont plus petits bien sûr, mon enveloppe de subventions est limitée. Je ne l'augmente pas non plus et j'essaie de bien répartir, au mieux des représentations des clubs, des associations auxquels participent nos habitants.

M. Sylvain BOREGGIO

Tout à fait d'accord. Et c'est ce que nous essayons de faire aussi. Nous essayons de ne pas faire évoluer les subventions à la hausse. Nous essayons, car il peut y avoir certains cas où nous sommes amenés à le faire. Il faut savoir que, dans nos subventions, certaines subventions sont très lourdes, notamment celles que me demande mon ami Driss Ettazaoui qui, mais en contrepartie nous touchons de l'argent. Ce n'est pas vous qui les touchez, M. Ettazaoui. À travers la politique de la ville et l'ANRU, beaucoup de subventions sont demandées, mais en contrepartie nous avons des recettes qui nous sont versées par l'État et qui sont non négligeables dans tous les projets que nous voulons mener. Nous sommes obligés de les prendre.

Je reviens sur les questions posées par Guillaume Rouger. Sa dernière question portait sur le groupe de travail. Je ne sais pas s'il faut faire un groupe de travail ; nous avons une commission Finances, nous pouvons à la limite aborder ces sujets au sein de cette commission. C'est ouvert, il n'y a aucun problème, et je suis tout à fait d'accord pour vous écouter ou écouter les personnes qui auraient des propositions. Je ne prétends pas avoir la science infuse, donc il n'y a pas de problème, je suis à l'écoute de toutes les demandes qui pourraient être formulées.

M. Guy LEFRAND

Toutes les propositions.

M. Sylvain BOREGGIO

Bien sûr. À étudier ensuite.

M. Guy LEFRAND

Est-ce bon pour vous ?

Hervé Gilles.

M. Hervé GILLES

Bonsoir à tous.

Je suis embêté. Pourquoi ? Parce que, quand je relis les éléments depuis 2022-2023, j'ai compris ce qu'était l'épargne brute. L'épargne brute, normalement, sert à faire l'autofinancement, en partie. Donc, quand j'ai vu sur le budget principal que l'épargne brute est à -4 385 K€, je me suis posé cette question : comment faisons-nous ?

M. Sylvain BOREGGIO

C'est sur le budget principal. Il faut savoir que l'épargne brute sur le budget consolidé est de + 26 M€.

M. Hervé GILLES

Quand je ne comprends pas, je pose la question, sinon je vais être complètement embrouillé, parce qu'il faut quand même l'absorber le petit livret. Il y a des lignes que je n'ai pas vues. J'exprimais là ma première interrogation.

Ensuite, dans les investissements, dans le budget principal, il est précisé que les dépenses d'équipement passent de 39 M€ à 40 M€. Est-ce hors subventions ou avec subventions ?

M. Sylvain BOREGGIO

Non, ce montant est ce qui nous permet de faire les investissements pour faire fonctionner l'Agglomération. Vous allez retrouver notamment le million supplémentaire sur le budget Voirie, qui passe de 4,5 M€ à 5 M€, et vous allez retrouver également tous les investissements des services, par exemple du service Déchets qui a besoin d'acheter des véhicules à 600 K€. Nous allons

acheter deux véhicules qui vont nous coûter un million et des poussières. Ce sont ces investissements qui sont dans ces 39 M€. C'est ce qu'il nous faut pour fonctionner toute une année. Si nous enlevons cet argent, nous ne fonctionnerons pas, nous ne pourrons plus rien faire dans cette Agglomération. Ensuite viennent se rajouter les projets d'investissement que nous avons prévus à côté.

M. Hervé GILLES

Je pose ces questions car je préfère avoir de quoi argumenter aussi à mon Conseil d'ici quelque temps.

L'emprunt d'équilibre passe de 8,5 M€ à 11,2 M€.

M. Sylvain BOREGGIO

À prendre avec modération, car l'emprunt d'équilibre a été calculé avec les éléments dont nous disposons au mois de décembre et que nous n'avons pas le compte administratif. Des sommes vont nous arriver sur ce compte administratif qui vont faire que l'emprunt d'équilibre va totalement chuter.

M. Guy LEFRAND

L'emprunt d'équilibre est un emprunt très théorique avant de voter le budget primitif 2024.

M. Sylvain BOREGGIO

Il est totalement théorique avant de voter le budget. Il y aura forcément des excédents sur cette période 2023.

M. Guy LEFRAND

Contrairement à l'État, nous sommes obligés de présenter un budget à l'équilibre.

M. Hervé GILLES

Comme j'ai le micro, je le garde encore un petit peu.

M. Guy LEFRAND

Profitez-en.

M. Hervé GILLES

Merci. Par rapport au budget principal, sur les recettes de fonctionnement, vous avez précisé que la réévaluation forfaitaire était de 5,8% et qu'elle allait être ramenée à 3,9%, ce qui fait que les chiffres vont bouger.

M. Sylvain BOREGGIO

Vous verrez que cela bougera sur le compte administratif et sur le budget primitif.

M. Hervé GILLES

Quand aurons-nous ces nouveaux chiffres ?

M. Sylvain BOREGGIO

Pour la présentation du budget.

M. Guy LEFRAND

Au mois d'avril.

M. Hervé GILLES

D'accord. Sur ce point, c'est bon pour moi.

Veuillez m'excuser de prendre le temps en séance plénière, mais je n'ai pas tout compris.

Ensuite, sur les dépenses de fonctionnement, concernant les charges de personnel, le +1% a-t-il un rapport avec les indices ?

M. Sylvain BOREGGIO

Non, le +1% est le Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

M. Hervé GILLES

D'accord.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous retrouvons également l'impact du point d'indice sur une année pleine, puisque nous l'avons déjà entamé l'an dernier. Là, nous l'avons valorisé sur une année pleine, ce qui nous donne cette évolution du chapitre 12. Elle peut paraître modérée, mais nous avons déjà augmenté ce chapitre de 1 M€ en décision modificative 2023.

M. Hervé GILLES

Le point d'indice sera-t-il revalorisé cette année ?

M. Guy LEFRAND

Il l'a déjà été au mois de janvier.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, il l'a été au mois de janvier. On ne va pas en remettre une deuxième couche !

M. Hervé GILLES

Il l'a été un peu en janvier, mais y aura-t-il une autre évaluation ou estimation ?

M. Guy LEFRAND

Si vous savez ce que va décider le gouvernement vous êtes très fort. D'abord, il aura changé trois fois d'ici là. Mais je vous rappelle que l'an dernier, en 2023, c'est le 15 juin que nous avons eu l'information du changement du point d'indice au 1^{er} juillet. Malheureusement, je ne suis pas sûr qu'eux-mêmes sachent ce qu'ils vont faire.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous sommes partis du principe qu'il n'y aurait rien de plus en cette année 2024, hormis la réévaluation déjà faite au 1^{er} janvier.

M. Hervé GILLES

D'accord. Pour revenir sur la DSC de 652 K€, la loi est la loi, nous sommes tous d'accord, elle est appliquée, je ne peux pas revenir là-dessus. La seule chose qui me frustre en tant qu'habitant, citoyen et élu, est que nous n'ayons pas eu l'information en amont, comme vous l'aviez expliqué M. Boreggio en commission, de façon à pouvoir mieux anticiper, mieux préparer ce qui se passe aujourd'hui. Car c'est tout de même un effort qui a été fait par rapport aux impositions que nous avons imposées par la force des choses pour obtenir un budget qui fonctionne sur l'année 2023. C'est simplement cela. Je suis frustré que l'effort collectif revienne en totalité à Évreux.

M. Guy LEFRAND

Pas en totalité. 50% et une année.

M. Hervé GILLES

L'effort fait par tous les habitants concernés par les hausses est restitué à la Ville d'Évreux. C'est comme cela. N'est-il pas possible de réfléchir autrement sur l'aménagement de la répartition de cette somme au lieu d'impacter directement notre budget 2024 ? C'est une question très délicate, j'en suis conscient.

M. Sylvain BOREGGIO

Comme je vous le disais tout à l'heure, puisque nous n'avons pas de pacte fiscal, la loi nous « punit » en nous obligeant, puisque nous avons des recettes supplémentaires, à en reverser 50% à la Ville qui applique une politique de la ville.

M. Hervé GILLES

Nous sommes punis, non ; nous sommes sanctionnés. « Punis » voudrait dire que nous le savions et que nous avons quand même fait. Je pense que cette démarche aujourd'hui est instituée.

M. Sylvain BOREGGIO

Certes, cela peut paraître difficile et dur de se priver de 650 K€ à l'Agglomération. La Ville en profite.

M. Hervé GILLES

La Ville d'Évreux va savoir comment utiliser ces 652 K€, ce n'est pas cela.

M. Sylvain BOREGGIO

Mais il va nous manquer 652 K€ sur le budget de l'Agglomération. L'année prochaine, il nous en manquera beaucoup moins car les évolutions seront différentes et, dans deux ans, nous récupérons nos recettes.

M. Hervé GILLES

Oui, mais je voulais partager mon opinion en séance plénière de façon à ce qu'elle soit entendue. Ensuite, chacun s'approprie à sa façon la façon dont nous sommes arrivés à cette situation. Pour ma part, je suis simplement frustré que l'effort qui a été fait par tous les habitants concernés sur le territoire sur une année aille dans cette démarche-là.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous le retrouverons de manière plus importante dès l'année prochaine.

M. Hervé GILLES

Oui, encore eût-il fallu le savoir.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui.

M. Guy LEFRAND

Dans le fond, je ne sais pas qui a demandé la parole.
Didier Crétot.

M. Didier CRÉTOT

J'ai quelques remarques à faire, dont une relative à la demande que j'ai formulée en Conférence des maires. Même si le pacte fiscal financier est peut-être une usine à gaz, prenons au moins le temps de l'étudier et de voir ses conséquences sur la globalité du fonctionnement des communes. Nous avons souvent parlé à l'époque de charges de centralité de la Ville d'Évreux. Aujourd'hui, un certain nombre de ces charges de centralité n'impactent plus directement la Ville d'Évreux suite aux transferts de compétences que nous avons acceptés. Voilà pour le premier point. Je souhaite que nous ayons un moment de travail là-dessus.

M. Guy LEFRAND

Pardon, excusez-moi, M. Boreggio vient de dire que je vous propose que nous l'abordions à la prochaine Conférence des maires. Je rappelle quand même, parce que beaucoup de nos collègues ici sont nouveaux et n'étaient pas là en 2013, que le sujet a été travaillé en 2013. Ce n'est pas quelque chose de théorique. Je veux bien que tout ait changé, mais les charges de centralité existent toujours à la Ville d'Évreux. Le maire d'Évreux est très, très favorable à un pacte fiscal. Je n'ai aucun problème. Je pense qu'ici 72 ou 73 communes seront défavorables à ce pacte fiscal. Personnellement je n'ai pas de problème. Ce n'est pas un sujet seulement théorique ; cela demande des mois de travail. Ce n'est pas un problème, mais si nous nous engageons sur un travail sur un pacte fiscal, cela veut dire que vous vous engagez ensuite à le signer, parce que nous n'allons pas payer des dizaines de milliers d'euros, des heures de travail d'agents en nous disant que nous verrons bien ce que nous en ferons. Je vous rappelle qu'en 2013, époque à laquelle vous n'étiez pas encore maire mais où vous étiez déjà conseiller, 34 communes se sont ligüées contre le maire d'Évreux, Michel Champredon, parce qu'il voulait le pacte fiscal.

M. Didier CRÉTOT

Et pas nous.

M. Guy LEFRAND

Deux communes étaient restées favorables à Évreux alors que 34 communes sur 37 se sont liguées. Les maires de Normanville et de Gauciel peuvent en parler. Beaucoup de maires présents ici l'ont vécu. Pour ma part, je n'ai aucun problème. En tant que président de l'Agglomération, je veux bien, cela fera plus de finances pour l'Agglomération ; en tant que maire d'Évreux, j'y suis ultra favorable, car cela fera énormément d'argent en plus pour la Ville d'Évreux, quoi que vous disiez. Mais il faut l'entendre et il ne faut pas mentir aux gens. Il ne faut dire que le pacte fiscal va leur faire gagner beaucoup d'argent. Cela aurait peut-être pu éviter les 600 K€ de cette année. Ce seraient des centaines de milliers d'euros perdus chaque année pendant au moins cinq ans puisqu'un pacte fiscal est pour cinq ans.

M. Didier CRÉTOT

C'est pour cela que je pense qu'il faudrait avoir quelque chose en deux temps. Il pourrait y avoir une première approche sur les mécanismes de ce pacte financier.

M. Guy LEFRAND

C'est ce que nous vous proposons de voir à la Conférence des maires.

M. Didier CRÉTOT

Et effectivement, ensuite, si nous sommes d'accord pour y aller, nous pourrions travailler à cela.

M. Guy LEFRAND

Absolument.

M. Didier CRÉTOT

Je rappelle aussi que si nous ne le faisons pas cette année, nous ne le ferons plus, puisque c'est aussi lié à la période des renouvellements des contrats de ville. C'est ce que l'on nous a dit.

M. Sylvain BOREGGIO

Les contrats de ville sont revus cette année.

M. Didier CRÉTOT

Cela veut dire qu'une fois cette date dépassée, ce n'est pas la peine de se creuser.

M. Sylvain BOREGGIO

Il nous reste un an pour le faire.

M. Guy LEFRAND

Encore une fois, je n'ai pas de problème avec le pacte fiscal, et ce n'est pas de la schizophrénie parce que, que ce soit en tant que maire ou que président d'Agglomération, je vais y gagner, mais vous, vous allez tous y perdre. À un moment il faut l'entendre.

M. Didier CRÉTOT

C'est là où il faut les éléments.

M. Sylvain BOREGGIO

Il faut les éléments.

M. Guy LEFRAND

Aucun problème. Je veux même bien signer tout de suite pour que nous mettions en place un pacte fiscal.

M. Didier CRÉTOT

Je voudrais quand même que nous l'écrivions.

Le deuxième point que je voulais aborder est la bonne nouvelle que représente l'augmentation du budget Voirie (routes communautaires), puisque nous sommes passés de 4,5 M€ à 5,5 M€. Toutefois, il y a deux ans, nous étions à 8 M€, donc il s'agit d'une bonne nouvelle, mais cela fait tout de même un petit paquet d'années que nous ne voyons pas beaucoup de travaux de voirie dans nos communes. Je l'ai déjà dit.

M. Guy LEFRAND

Seulement quelques millions d'euros par an.

M. Didier CRÉTOT

C'est donc une bonne nouvelle, mais par rapport à ce que nous avons connu, c'est moins bien.

Dernier point, je suis réservé, inquiet sur le montant de notre dette. L'année dernière à cette même époque, nous avons eu la présentation du plan pluriannuel d'investissement, qui nous permettait d'avoir une vision à plus long terme. Je m'aperçois que, bien que nous ne parlions plus du Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) etc., nous sommes encore sur une augmentation rapide (+ 750 K€ d'intérêts en 2024). Nous voyons bien ce que cela peut générer comme montant d'emprunt. Cela m'inquiète parce que je ne sais pas si nous pourrions tenir cette dette.

M. Sylvain BOREGGIO

Aujourd'hui, nous tenons cette dette, il n'y a pas de soucis. Nous l'assumons et nous pouvons la régler sans problème. Cela n'empêche pas d'être vigilants pour les prochaines années, très clairement. C'est vrai, M. Crétot. Lorsque nous avons fait cette revue budgétaire pour préparer le budget 2024, le Président a dit que pour les prochaines années nous serions beaucoup plus prudents sur les investissements que nous ferons. Bien entendu. Il y a un rythme que nous avons voulu depuis le début du mandat précédent, pour faire des investissements qui étaient nécessaires à notre territoire. Je crois que personne ne viendrait nous reprocher d'avoir investi 17 M€ pour faire l'IFSI par exemple.

M. Guy LEFRAND

M. Rouger dit qu'il ne le voit pas encore.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous ne le voyons pas tout à fait encore. Plein de choses ont été faites qui vont servir à notre territoire et qu'il était important de faire. Mais il est vrai qu'à un moment, bien sûr, il va nous falloir être très prudents et ralentir le rythme.

M. Guy LEFRAND

Merci.M. Confais.

M. Max CONFAIS

Sur le budget, nous avons eu deux déconvenues : la CFE et celle-ci. Je crois que, quand nous n'avons pas cette compétence dans notre groupe, il faut la demander à l'extérieur, aux unions nationales, parce que cela fait quand même deux choses cette année par rapport auxquelles nous sommes complètement à côté de la plaque, et cela va sérieusement impacter l'avenir.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nos agents apprécieront.

Y a-t-il d'autres remarques, d'autres observations ?

Dans le fond, je ne sais pas qui a demandé la parole. Marc Morillon ?

M. Marc MORILLON

C'est lui.

M. Guy LEFRAND

Parlez bien dans le micro, que nous vous entendions.

M. Marc MORILLON

Ça y est, ça va aller.

Nous avons eu un petit tract à l'entrée de notre séance et j'ai regardé le bilan de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Bien que cette taxe ait été augmentée pour beaucoup d'entre nous, nous nous apercevons qu'il y a un peu moins de retenue en 2024 qu'en 2023.

Pouvez-vous nous le confirmer ? N'est-ce pas également le moment de faire un petit point par rapport au tract qui nous a été donné à l'entrée ?

M. Guy LEFRAND

Cinq opposants systématiques qui en plus n'écrivent pas aux communes concernées. Cela fait partie des règles du jeu démocratique, les gens ont le droit de dire et d'écrire n'importe quoi, car les chiffres sont complètement faux. Ce n'est pas grave. S'il fallait réagir à chaque fois que des gens disent des bêtises, nous n'aurions plus le temps de travailler.

M. Marc MORILLON

Nous avons lissé la taxe, mais nous nous apercevons quand même qu'il y a un peu moins d'argent que l'année d'avant.

M. Sylvain BOREGGIO

Vous verrez au moment de la présentation du budget que ce n'est pas tout à fait cela.

M. Guy LEFRAND

Vous serez totalement rassuré.

M. Marc MORILLON

Bon, eh bien ça va. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Il n'y a bien sûr pas de vote du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Après en avoir débattu,
Le Conseil communautaire :

☞ **PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2024 annexé et **DEBAT** des orientations budgétaires pour l'année 2024 sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2024 annexé.

18 - Dotation solidarité communautaire 2024

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante, M. Boreggio : la DSC.

M. Sylvain BOREGGIO

Il vous est proposé dans ce document, commune par commune, la dotation de solidarité communautaire, avec les nouvelles sommes pour 2024. Nous avons été alertés par quelques communes qui nous ont dit ne pas comprendre pourquoi elles subissent une baisse. Alors, il faut savoir que dans les critères qui avaient été mis en place à l'époque pour le calcul de cette DSC, il y a un critère qui est important et qui impacte directement les communes, à savoir la population. Si votre population baisse et qu'en contrepartie celle de l'agglomération augmente – et en l'occurrence c'est le cas – l'impact se fait sentir tout de suite sur le montant de la DSC. Donc vous pouvez noter des variations à la baisse. D'autres ont peut-être connu des variations à la hausse.

M. Guy LEFRAND

Mais ceux-là n'en parlent pas.

M. Sylvain BOREGGIO

Non, ils ne sont pas venus se plaindre. Ils se sont dit : « C'est peut-être une erreur, on ne va rien dire. »

[Rires de l'assemblée.]

Je ne vais pas récapituler toutes les communes, nous n'allons pas toutes les voir, mais voilà les sommes qui vous seront versées en cette année 2024.

Michel Dulondel a une question.

M. Guy LEFRAND

M. Dulondel.

M. Michel DULONDEL

Le charmant village.

Je vais pouvoir passer un message sur Panneau Pocket disant « Faites des bébés » alors.

M. Guy LEFRAND

Absolument.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, et ce serait une bonne chose. Allez-y.

M. Guy LEFRAND

Même M. Macron conseille de faire des bébés, alors c'est dire.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **VALIDE** les critères de la DSC pour 2024 sur les bases suivantes ;

- Une part variable de 190 000 € pondérée selon les critères suivants :
 - 180 000 € repartis sur la base de l'écart de revenu par habitant (DGF) de la commune par rapport au revenu moyen par habitant d'EPN pondéré de la part de la population communale dans la population totale de la CA EPN (soit 48 % des 375 000 €)
 - 10 000 € répartis sur la base du potentiel financier par habitant (DGF) de la commune au regard du potentiel financier moyen par habitant sur le territoire de la CA EPN pondéré de la part de la population communale de la CA EPN (soit 2.7 % des 375 000 €)
- Une part fixe de 2 500 € pour chaque commune soit une enveloppe de 185 000 € (soit 49.3 % des 375 000 €).
- Une part complémentaire de 661 438 € pour la Ville d'Évreux compte tenu de l'évolution des recettes fiscales entre 2022 et 2023.

19 - Amicale des Retraités Territoriaux Évreux - Amicale du Personnel de la Ville d'Évreux et d'EPN - Subventions 2024

M. Guy LEFRAND

Vient ensuite une subvention pour l'Amicale des Retraités Territoriaux Évreux (ARTE) et l'Amicale du Personnel de la Ville d'Évreux.

M. Sylvain BOREGGIO

Deux subventions même.

M. Guy LEFRAND

Oui, pardon.

M. Sylvain BOREGGIO

Comme chaque année.

Dans un premier temps, l'Amicale des Retraités Territoriaux d'Évreux nous demande de leur verser, comme les années précédentes, 3 000 € de subvention.

L'Amicale du Personnel de la Ville d'Évreux et d'EPN nous demande quant à elle une subvention de 1 200 €, comme l'année précédente également.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** à l'Amicale des Retraités Territoriaux d'Évreux une subvention de **3 000 €** au titre de l'année 2024 ; **OCTROIE** à l'Amicale du Personnel de la Ville d'Évreux et d'Évreux Portes de Normandie une subvention de **1 200 €** au titre de l'année 2024 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions ainsi que les éventuels avenants.

20 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

Alors, l'attribution des fonds de concours s'élève à 364 000 € cette fois-ci. Quand on voit qu'à Dreux, l'enveloppe annuelle est de 500 K€ !

Deux remarques peut-être. Il est à noter une petite modification par rapport à ce qui vous avait été dit, puisque le fonds de concours pour Jumelles a été retiré à la demande de la commune.

Par ailleurs, M. Roger Albenque nous avait fait remarquer que l'on ne parlait plus de puisard. Alors, M. Albenque, le terme de « puisard » a disparu puisque l'on parle de « tranchée drainante », le dernier terme à la mode.

Alors, nous n'avons pas encore totalement terminé. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 144 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Angerville-la-Campagne** pour le remplacement de la signalétique de la mairie,

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 554 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition d'un défibrillateur pour la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 715,59 €, soit 24 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition de poteaux incendie rue du Moulin à vent et rue du Parc (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 500 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition d'un minibus d'occasion,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 129,96 €, soit 23 % du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'acquisition de matériels pour les espaces verts (financement Assurance),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 450,30 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de matériels pour les services techniques,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 724,38 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de détecteurs d'éclairage extérieur et d'enregistreurs de température pour les bâtiments publics,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 312,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Caugé** pour l'acquisition d'un nettoyeur haute pression,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 875 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Champigny-la-Futelaye** pour la pose de deux tables de pique-nique à la mare communale,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 783,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Champigny-la-Futelaye pour le remplacement de la guirlande électrique de l'église,

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 068,50 €, soit 32 % du coût HT du projet, à la commune de Champigny-la-Futelaye pour la pose d'un poteau incendie (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 673,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Chavigny-Bailleul** pour le remplacement de la porte de la chaufferie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 567,13 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Chavigny-Bailleul pour le renforcement de la berge du bassin rue de la Libération,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 461,78 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Cierrey** pour les travaux électriques et le changement des radiateurs à l'école primaire,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 030,96 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de **Coudres** pour la mise aux normes du parafoudre de l'église et la réfection du toit de l'avancée de l'église (financement Etat),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 532,87 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la réfection des peintures et sols de la mairie (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 623,57 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de **Courdemanche** pour le remplacement de trois fenêtres en PVC et l'installation de volets roulants sur le bâtiment de la garderie (financement Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 164,16 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition d'une armoire rideau pour le bureau du maire,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 155,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Croth** pour le remplacement de l'armoire réfrigérée du restaurant scolaire,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 863,76 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Dardez** pour l'acquisition de mobilier pour la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 802,45 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Dardez pour l'acquisition de logiciel Horizon,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 237,34 €, soit 16 % du coût HT du projet, à la commune de **d'Emalleville** pour la réfection de la toiture de l'église (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 39 297,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **d'Evreux** pour le remplacement de poteaux incendie - Programme 2023,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 403,35 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Garennes-sur-Eure** pour la réfection de l'éclairage intérieur de toutes les classes,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 10 471,93 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour le changement des volets roulants et portes de l'école maternelle,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 748 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Gravigny** pour le remplacement de poteaux incendie (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 12 559,11 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour les travaux aux école - Programme 2022 (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 930 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour l'acquisition d'une hotte au restaurant scolaire,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 497,92 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour la fourniture et la mise en œuvre de la signalisation horizontale,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 545,41 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition d'un sèche-linge pour le restaurant scolaire,

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 037,60 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grosseoeuvre pour le changement des volets roulants de la salle d'activité Etienne Rayer,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 762,81 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Guichainville** pour l'acquisition d'un robot tondeuse,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 600 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Guichainville pour l'acquisition d'un éco-digesteur,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 504,36 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Huest** pour la sécurisation et la mise aux normes du groupe scolaire,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 117 €, soit 32 % du coût HT du projet, à la commune **d'Irreville** pour la mise en accessibilité de l'ancienne école accueillant le secrétariat et le bureau du maire (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 116,24 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Jumelles** pour l'acquisition d'équipements électroménagers,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 287,08 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour l'acquisition d'un petit taille-haie portatif,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 793 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour la réfection du second garde-corps pour la mise aux normes de la mare du Bois,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 490 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour l'installation d'une barrière forestière,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 329,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la **Baronnie** pour la restauration de chaises,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 573 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour l'acquisition d'un défibrillateur pour la salle des fêtes,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 916,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour l'acquisition et la pose de cavurnes,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 16 574,60 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour l'acquisition d'équipements supplémentaires au restaurant scolaire,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 569,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour la mise en place d'un éclairage extérieur au Pôle technique,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 178,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de guirlandes de Noël,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 894,58 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de columbarium,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 140,08 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la **Forêt-du-Parc** pour l'aménagement de la place Foresta,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 485,05 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Boulay-Morin** pour l'acquisition de panneaux d'entrée/sortie de commune et de vidéoprotection,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 19 851,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-sur-l'Estrée** pour l'aménagement de la cour de l'école,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 379 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour le remplacement des portes de la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 188,65 €, soit 24 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour l'aménagement de sécurité sur la RD50 (financement Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 416,50 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune du **Plessis-Grohan** pour le changement des radiateurs de la mairie (financement État),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 683,47 €, soit 23 % du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la réserve incendie et l'aménagement d'une aire d'aspiration (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 244,22 €, soit 42 % du coût HT du projet, à la commune du **Val-David** pour la pose de 25 volets roulants à l'école (financement Etat),

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 138,33 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Val-David pour le remplacement du chauffe-eau de l'école,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 403 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Val-David pour le changement de la centrale incendie de la salle des fêtes,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 266,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **des Baux-Sainte-Croix** pour le remplacement du chauffe-eau de la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 292,58 €, soit 24 % du coût HT du projet, à la commune des **Ventes** pour la pose d'une citerne incendie (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 735 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour le traitement acoustique et thermique dans deux classes,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 465,37 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour l'acquisition de coussins de sol pour la nouvelle garderie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 419,80 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-sur-Eure** pour l'acquisition de capteurs CO2 pour l'école,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 347,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'aménagement des aires de jeux dans la cour de l'école,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 537,61 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition d'un écran numérique interactif et de son support,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 875 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 476,26 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Moisville** pour l'acquisition d'une vitrine d'affichage,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 871,57 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de **Mousseaux-Neuville** pour l'acquisition et l'aménagement de jeux extérieurs pour la cour de l'école maternelle (financement Etat),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 225 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition d'une console de programmation et de contrôle de l'éclairage public,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 684 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition d'une barrière à passage pour un chemin rural,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 96 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition d'un écran d'ordinateur,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 606,58 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour la réalisation d'une tranchée drainante pour l'évacuation des eaux pluviales de l'école,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 661,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de deux panneaux d'affichage pour le cimetière,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 367,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Muzy** pour l'acquisition de deux armoires froides,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 664,52 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Prey** pour le réaménagement des fossés,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 584,83 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'acquisition d'extincteurs pour les bâtiments communaux,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 287 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Prey pour la restauration du four à pain communal,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 307,84 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Reuilly** pour le remplacement du système de sauvegarde NAS de la Mairie (financement Assurance),

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 414,58 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour l'acquisition d'une débroussailleuse pour le service technique,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 600 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Sacquenville** pour l'engazonnement du cimetière,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 230,72 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour la réfection du local des associations,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 572,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-André-de-l'Eure** pour le remplacement de la chaudière de la médiathèque,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 36 989,01 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'aménagement des berges du bassin de pêche – phase 2,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 231,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-des-Angles** pour l'acquisition d'un nettoyeur haute pression et de vitres,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 388,70 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour l'acquisition de panneaux électoraux,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 323,94 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour le remplacement des descentes de gouttières à l'ancienne école,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 187,29 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour l'acquisition d'un micro-conférencier,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 93,43 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour l'acquisition d'un destructeur de papier,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 505,02 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-sur-Avre** pour la mise en accessibilité de la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 607,44 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Luc** pour l'acquisition d'une barrière pivotante sur le parc d'activités,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 78,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'un réfrigérateur,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 700 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Martin-la-Campagne** pour l'aménagement des allées du cimetière,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 341,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Martin-la-Campagne pour l'acquisition d'une bâche pour barnum,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 744,30 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'aire de jeux du square de la fraternité (financement Etat),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 000 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition de tables multi jeux,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 360 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition de bornes incendie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 340 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'extension du columbarium,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 922,15 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Sassey pour l'acquisition et la mise en place de boîtes à livres,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 1 935,30 € délibéré le 27 juin 2023 pour la commune du Plessis-Grohan pour l'acquisition d'illuminations de Noël, la commune ayant déjà réalisée cette opération,

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

M. Guy LEFRAND

Un mot, mes chers collègues. C'est un sujet important ce soir. Notre conseil communautaire était assez court, seulement une vingtaine de délibérations, mais c'est un conseil communautaire important puisque c'est le dernier conseil communautaire de Sylvie Moussel.

[Les conseillers communautaires applaudissent.]

Je vais quand même vous retracer un peu son parcours ; très brièvement, rassurez-vous. Après de longs et loyaux services, quarante-et-une années exactement – essayez d'en faire autant – Sylvie nous quitte pour une retraite forcément bien méritée.

Elle est arrivée à la mairie d'Évreux le 1^{er} juin 1983, en qualité de rédactrice contractuelle au secrétariat, et elle a poursuivi sa carrière dès 2001 à ce qui était à l'époque le Grand Évreux Agglomération (GEA) au service des Assemblées. En 2017, lorsque nous avons fusionné, cher Sylvain Boreggio, Sylvie est devenue cheffe de service des instances communautaires – cela fait sérieux un titre comme celui-là – dans la nouvelle Agglomération EPN.

Sylvie est considérée par nous comme la mémoire vivante de l'Agglomération. Lorsque nous avons un doute sur un sujet ou un dossier qui date d'il y a vingt ans, nous demandons à Sylvie, et elle nous ressort tout de suite l'intégralité du dossier, sans avoir besoin de chercher dans un disque dur. C'est elle qui en coulisses a préparé tous les bureaux et tous les conseils communautaires. Si tout se passe bien dans nos conseils communautaires, c'est grâce à elle. Et c'est l'occasion donc, pour nous, ce soir de lui dire non pas adieu mais au revoir et, surtout, un énorme merci pour toutes ces années. Elle nous manque déjà, mais la relève est assurée, puisque c'est Frédéric Lambert-Pichou qui s'occupait des assemblées de la mairie qui va reprendre en même temps, parce qu'il s'ennuyait un peu, les assemblées de l'Agglomération.

Chère Sylvie, au nom de tous les élus ici présents, je vous souhaite une belle retraite, et avec tous nos remerciements pour tout ce que vous avez fait pour nous.

[Les conseillers communautaires applaudissent.]

Et pour vous remercier, Sylvie, nous vous offrons un pot à côté.
Bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 21h05.